

La vie

de mon ancêtre

Henri Césaire Saint-Pierre

Jacques Beaulieu

© Copyright Jacques Beaulieu 2011

ISBN 978-2-9812591-0-3

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du
Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada,
2011

*À Madame Éliane Labastrou,
sans qui ce texte n'aurait jamais été écrit, et
dont le livre sur l'Île Bizard était si estimé par tous
les Saint-Pierre*

Remerciements

Plusieurs des documents que j'ai eu le bonheur de consulter m'ont été prêtés par Suzanne Bélanger Montel, Janice Saint-Pierre Westfall et Odile Malépart, toutes arrière-petites filles d'Henri Césaire Saint-Pierre, ou fournis par Mike Brown, créateur du site sur le régiment de Volontaires du 76ième New-York, ainsi que par Ed Rauss. J'ai également bénéficié énormément de l'aide de Louiselle Saint-Laurent et d'Éliane Labastrou.

De plus, les faits rapportés entre février 1879 et juin 1890 proviennent d'une lecture cursive du journal La Patrie disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque Nationale du Québec.

PRÉFACE

Il y a déjà quelques mois, j'ai mis en ligne une vie de mon ancêtre Henri Césaire Saint-Pierre sur mon site web **JacquesBeaulieu.Ca**. Ce texte comportait un grand nombre de notes référant aux différents documents consultés, tous transcrits sur le site. C'est à partir de ceux-ci que j'ai pu écrire une biographie qui ne soit pas fantaisiste comme certaines qui s'y trouvent transcrites d'ailleurs.

Depuis, j'ai décidé de faire de ce texte un petit livre où j'ai éliminé toutes les notes qui justifiaient mes affirmations, faisant l'hypothèse que cela n'est guère intéressant pour la plupart des lecteurs.

Ceci fait, j'ai trouvé que ce livre ne rendait pas justice à l'homme, que je me devais de lui laisser vraiment la chance de parler directement au lecteur. Ce n'est pas que je ne l'ai pas cité, mais qu'il y a une énorme différence entre une citation et un texte complet.

J'ai donc décidé d'ajouter un texte de lui, un discours qu'il a donné en 1895 impromptu en 1895 lors de l'inauguration de la statue du patriote Chénier à Montréal. Ce texte devrait donner une bonne idée de la fougue qui l'animait, de son ardeur patriotique, de son sens de l'honneur, de son sens de la vie civique.

J'ai même pensé ajouter plusieurs de ses discours et articles, afin de donner une meilleure idée de lui, mais je n'ai pas voulu faire de ce livre essentiellement un recueil de certains de ses nombreux discours et des articles qu'il a composés.

L'étude d'un homme n'est jamais terminée : il y a souvent des faits qui remontent à la surface et nous permettent de nous en faire une meilleure idée. Dans le cas de ce livre, mes recherches sont très loin d'être complètes, ne fût-ce que par le fait que je n'ai feuilleté le journal *La Patrie* que jusqu'en 1890, et que je n'ai rien découvert jusqu'ici sur un bon nombre de ses procès célèbres. Ce livre est donc malheureusement fort incomplet.

Ceci dit, il reste que malgré tout, le personnage demeure fort intéressant et j'ose espérer que ce petit livre saura intéresser quelques personnes, ne fussent que ses descendants.

Jacques Beaulieu

Rédigé 14 mai 2011, anniversaire du décès de ma mère
Françoise Saint-Pierre, fille de Guillaume Saint-Pierre et
petite-fille d'Henri Césaire Saint-Pierre

La vie

de mon ancêtre

Henri Césaire Saint-Pierre

Jacques Beaulieu

2011



Photo appartenant à Odile Malépart, fille de Marcel Malépart et de Madeleine Saint-Pierre, elle-même petite-fille d'Henri Césaire Saint-Pierre.

Henri Césaire Saint-Pierre

Son enfance et sa famille

Henri Césaire Saint-Pierre naquit à Rigaud le 13 septembre 1842, le fils de Joseph Saint-Pierre et de Domithilde Denis Saint-Denis. Son père Joseph était né sur l'Île Bizard le 16 mars 1802. Il avait marié, le 8 février 1825 en la Pointe Claire, Domithilde Denis Saint-Denis. Tout comme Domithilde, il ne savait ni lire, ni écrire, ni signer son nom lors de son mariage.

Joseph fut agriculteur. Les Saint-Pierre habitèrent l'Île Bizard jusqu'aux environs de 1835 pour ensuite s'établir dans la paroisse de Saint-Hermas jusqu'aux environs de 1840. C'est durant son séjour là que les troubles de 1837-8 éclatèrent et que le village prit les armes.

Joseph prit part à l'insurrection des Patriotes, et fut un des survivants du petit groupe dirigé par le docteur Jean-Olivier Chénier à Saint-Eustache le 14 décembre 1837 qui brava l'armée anglaise malgré l'inégalité des forces en présence, une action dont son fils Henri Césaire fut très fier, comme nous verrons.

Après Saint-Hermas on retrouve la famille Saint-Pierre résidant à Rigaud jusqu'aux environs de 1843 après quoi elle retourna habiter l'Île Bizard. Ces allées et venues laissent supposer que Joseph n'avait pas de terre et travaillait pour d'autres agriculteurs, selon leurs besoins. Il mourut sur l'Île Bizard le 4 août 1845 à l'âge de quarante-trois ans.

Domithilde se retrouva veuve avec neuf enfants, sept filles et deux garçons, âgés entre 19

ans et moins de trois mois. Elle demeura sur l'Île Bizard où elle dût travailler avec ses filles aînées pour nourrir et loger sa famille.

Celle-ci diminua assez rapidement puisque cinq de ses filles se marièrent entre 1848 et 1853: Marie Aglaé, le 25 septembre 1848; Marcelline, le 3 octobre 1848; Odile, le 9 avril 1850; Rose de Lima, le 27 janvier 1851; Domithilde, le 21 novembre 1853.

Le recensement de l'Île Bizard fait en 1851 nous apprend que la mère d'Henri Césaire était journalière, que son frère Olivier était voyageur et absent de la maison, que ses soeurs Domithilde, Aurélie et Zéphirine vivaient avec leur mère tout comme lui, et qu'il était écolier.

Ses études

Sa soeur Odile avait marié un marchand, Cyrille Labrosse Raymond, le 9 avril 1850. Ce couple ne réussit qu'à avoir une fille qui survécut le bas âge. Ce manque d'un fils les amena à pratiquement adopter Henri Césaire. Comme ce dernier était très bon écolier, Cyrille Labrosse Raymond lui fit faire son cours classique au Collège de Montréal dirigé par les Messieurs de Saint-Sulpice, ce qu'il n'aurait certes pas pu faire autrement.

Henri Césaire devint donc pensionnaire au Collège de Montréal où il débuta ses cours en septembre 1855. Le terrain du collège, qui portait alors le nom de Petit Séminaire, était borné par la rivière Saint-Pierre, la rue Saint-Paul, la rue de l'Inspecteur.

En 1861, la situation politique entre l'Angleterre et l'Union américaine, alors en guerre contre les Sudistes, amena Westminster à dépêcher 5 000 hommes de troupe à Montréal. Henri Césaire et ses confrères d'étude furent licenciés le 27 décembre 1861 pour que l'édifice du Petit Séminaire puisse servir de caserne. Le 23 janvier 1862, Henri Césaire et ses confrères du Petit Séminaire se retrouvèrent dans l'édifice du Grand Séminaire, rue Sherbrooke. C'est là qu'il termina son cours classique en juillet 1862.

Une fois son cours classique achevé avec succès, il fut résolu qu'il deviendrait avocat quoiqu'il rêvait d'une carrière militaire et désirait ardemment s'enrôler dans l'armée de l'Union.

À cette époque tout comme aujourd'hui, le Barreau décidait qui accepter comme membre et ainsi qui pouvait pratiquer la profession d'avocat. Pour ce faire, le candidat devait réussir sa cléricature, à savoir un stage d'apprentissage dans un ou plusieurs bureaux d'avocats, ainsi qu'une série d'examens administrés par le Barreau.

Le Barreau administrait également une série d'examens pour choisir ceux qui étaient admissibles à étudier le droit dans un bureau d'avocat. Henri Césaire réussit ces examens. Afin de parfaire sa connaissance de l'anglais, il fut décidé de l'envoyer étudier le droit d'abord avec la firme de l'avocat James Agnew à Kingston en Ontario. Il y débuta son étude du droit durant l'automne 1862.

Soldat du 76^{ième} New York Volunteers

La guerre de Sécession faisait rage aux États-Unis depuis avril 1861. Henri Césaire, qui désirait depuis longtemps faire partie de l'armée de l'Union, profita de ses vacances, en août 1863, pour aller visiter Buffalo dans l'État de New-York et le 21 août 1863 il s'engagea pour trois ans comme simple soldat sous l'*alias* de *Louis Henry, 21 ans, étudiant en droit, né à Paris, France*. Il avait les yeux bleus, les cheveux bruns, le teint foncé et faisait 5 pieds 9 ¼ pouces.

Il fut affecté au régiment **76^{ième} New York Volunteers** qui avait subi de fortes pertes à la bataille de Gettysburg. Il se joignit à son régiment le 6 septembre 1863 et fut assigné à la compagnie F de ce dernier. Le 76^{ième} New York Volunteers faisait partie de l'armée du Potomac, commandé par le major-général Meade, et plus précisément de la première division du premier corps d'armée, ce dernier sous le commandement du major-général John Newton.

Vers la fin novembre 1863, Meade entreprit la campagne de **Mine Run**. Son objectif était d'attaquer l'armée sudiste sur son flanc droit au sud de la rivière Rapidan. Pour ce faire, il divisa son armée en trois colonnes: la première était formée du cinquième corps d'armée sous la direction de Sykes soutenu par deux des divisions du premier corps, incluant le 76^{ième} NY; la deuxième colonne était formée par le troisième corps d'armée commandé par French soutenu par le sixième corps commandé par Sedwick; la troisième colonne était constituée par le second corps d'armée commandé par Warren. La stratégie arrêtée exigeait que ces trois colonnes traversent le

Rapidan en même temps en trois gués différents.

La première colonne devait traverser le Rapidan par le gué de Culpeper Mine, la deuxième, par le gué de Jacob's et la troisième, par le gué Germanna, et ce, sans éveiller l'attention de l'ennemi, à la faveur de l'aube.

L'armée entra en mouvement à 6 heures du matin le 26 novembre 1863. Les unités de tête de la troisième colonne ainsi que celles de la première colonne arrivèrent aux gués assignés entre 9 et 10 heures du matin. Mais celles de la deuxième colonne n'arrivèrent au gué Jacob's qu'à midi: l'effet de surprise était déjà manqué. Il faut dire que les chemins étaient boueux, la terre détremmée, et la deuxième colonne s'était perdue.

Les trois colonnes commencèrent alors à traverser mais la nuit tomba avant que toutes les troupes aient traversé le Rapidan. Les dernières unités de la première colonne à traverser furent celles composant le premier corps d'armée, et parmi celles-ci se trouvait le 76ième NY. C'est alors que Henri Césaire fut fait prisonnier le 26 novembre, intercepté par des cavaliers ennemis au sud du Rapidan, près de Kelley's Ford. La bataille n'était même pas commencée.

Henri Césaire ne faisait partie du 76ième NY que depuis quelques mois et il n'avait pas encore subi le baptême du feu. La bataille de Mine Run débuta sans lui le 27 novembre 1863. Après quelques jours de combats sans succès, les troupes de Meade se retirèrent dans la nuit du 1er au 2 décembre. La campagne était terminée.

Prisonnier des Sudistes

Le 8 décembre 1863, Henri Césaire, prisonnier de guerre, fut incarcéré à **Belle-Ile**, près de Richmond, en Virginie. Le nombre de soldats prisonniers qui s'y trouvaient alors était de 6 300. Il n'y avait de tentes que pour moins de la moitié de ceux-ci. Les autres couchaient à la belle étoile, au froid, au vent, à la pluie, sur un sol mouillé et bourbeux. Les rations étaient très maigres.

Ce camp, qui avait été ré-ouvert en mai 1863, fut fermé de nouveau en mars 1864. Ses prisonniers furent transférés à partir du 7 février 1864 par groupe de 400 à **Andersonville**, en Georgie. C'est le 10 février 1864 qu'Henri Césaire y fut transféré. Ce camp avait été érigé au début de 1864 pour recevoir les prisonniers de guerre qui se trouvaient dans ou aux alentours de Richmond. Durant ses 14 mois d'existence, 45 000 prisonniers de guerre y furent emprisonnés et de ceux-ci, près de 13 000 moururent de maladie, manque de sanitation, malnutrition, surpeuplement, ou exposition aux éléments. À la fin de juin, on y trouvait 26 000 prisonniers. En août, sa population dépassait 32 000.

Il fut décidé de transférer autant que possible les prisonniers de guerre ailleurs lorsque les troupes de l'Union s'en rapprochèrent. Aussi Henri Césaire fut incarcéré pour une quinzaine de jours dans la cour de la prison commune à Savannah, en Georgie, puis transféré à la fin d'août 1864 au **Race Ground de Charleston**, Caroline du Nord. Il fit là la connaissance d'une religieuse française qui avec ses consœurs soignait des malades. Grâce à elle, il put entrer en contact avec un Français et un Canadien travaillant pour les Confédérés, les implorant de l'aider à s'évader.

Mais après quelques semaines dans ce camp, avant qu'un plan ne puisse être mis sur pied, il fut transféré ailleurs, vu l'épidémie de variole et de fièvre jaune au Race Ground.

Ces épidémies forcèrent en effet les Confédérés à débiter les transferts de prisonniers vers le nouveau camp de prisonniers de **Florence**, en Caroline du Sud, dès la mi-septembre, alors que la palissade requise pour retenir les prisonniers était encore incomplète. Le 14 septembre, plus de 5 000 prisonniers de Charleston étaient transférés à Florence, sans avoir de palissade pour les retenir.

Environ 1500 prisonniers, dont Henri Césaire, s'évadèrent en masse vers le 20 septembre. Il fut capturé avec 41 autres évadés au Great Pee Dee River Railway Bridge. Mais ce groupe réussit à s'évader de l'endroit où on les avait momentanément incarcérés. Henri Césaire fut repris près de Marion, Caroline du Nord, après plusieurs jours et retourné à Florence où la palissade avait été finalement terminée le 2 octobre 1864.

Cette prison fut en opération durant environ 5 mois, de septembre 1864 à février 1865. On y trouvait le 12 octobre 1864 12 362 prisonniers, qui mouraient au rythme de 20 à 30 par jour. Les trois quart des prisonniers n'avaient pas de couvertures, et plusieurs étaient à peine vêtus. Tous étaient affamés.

À la fin d'octobre, les prisonniers qui n'étaient pas américains furent invités à s'engager comme soldats pour les Sudistes. Tous refusèrent. Une seconde invitation fut faite peu de temps après: celle-ci consistait à travailler comme ouvrier à l'Arsenal de Charleston tout en demeurant

prisonnier sous garde. Aucun engagement, aucun serment n'était requis.

Un Irlandais du nom de Paul Clareton qui faisait partie de son détachement accepta, et le convainquit de faire de même et c'est ainsi qu'ils purent tous deux quitter ce camp de mort.

Charleston

Henri Césaire, un étudiant en droit, s'était fait passer pour un charron: il devait fabriquer des roues pour des canons et des wagons militaires à l'Arsenal; Paul Clareton, un boulanger, s'était dit charpentier: il devait fabriquer des boîtes pour les cartouches. Leur subterfuge allait être découvert à leur première journée à l'Arsenal. À moins d'une évasion rapide, ils allaient être faits.

Arrivés à Charleston, ils furent parqués tout près de l'Arsenal. Ils reçurent une tente, des provisions et un peu d'argent. On leur dit d'engager une des noires qui habitaient tout près de l'Arsenal pour leur préparer leur nourriture comme ils seraient au travail toute la journée. Une noire qui parlait entre autres le créole, acquiesça. Ils se dirent malades le lendemain. Henri Césaire parla en français avec la noire afin de ne pas être compris par le garde et lui demanda de retrouver d'urgence les contacts qu'il avait fait au Charleston Race Ground plus tôt. Grâce à elle, il put entrer en contact avec le Français qui retrouva le Canadien et l'évasion eut lieu le soir même. Ils furent cachés pendant quelques jours dans la maison d'un Sudiste alors sous les drapeaux, maison proche de l'Arsenal et tenue par une esclave noire.

Ils se cachèrent ensuite dans la basse ville, détruite par les batteries de l'Union. Ils y demeurèrent jusqu'à ce que les troupes sudistes quittent la ville le 17 février 1865.

Ils se rapportèrent aussitôt son arrivée au major-général John Porter Hatch en charge des troupes d'occupation. Celui-ci nomma Henri Césaire sergent dans les «Provosts Guards», la section des troupes d'occupation chargée de faire la police, de désarmer les habitants, etc. Il demeura à ce poste jusqu'à la fin de la guerre et même après puisqu'il désirait d'une part aider ses sauveurs à profiter de l'après-guerre et d'autre part réaliser son rêve d'obtenir un engagement comme officier dans l'armée américaine. Sur ce dernier point il pouvait compter sur l'appui du major-général Hatch.

Son ami Paul Clareton considéra tout au contraire que son devoir était d'aller voir ses parents maintenant qu'il pouvait être démobilisé avec la fin de la guerre. Henri Césaire refusa. Mais son ami, aussitôt démobilisé à la toute fin de mai, alla à l'Île Bizard voir la mère d'Henri Césaire et lui raconta toute l'histoire. Celle-ci lui fit envoyer aussitôt une lettre le suppliant de rentrer à la maison. Henri Césaire ne put résister aux larmes de sa mère: il dû mettre ses projets de côté.

Malheureusement il devint très malade dès juin et ce n'est qu'en octobre qu'il fut suffisamment bien prendre un vapeur pour New-York. Il s'y retrouva à l'hôpital pour quelques semaines. Un séjour de convalescence fut ensuite requis, comme il n'était pas en état de voyager, surtout pour se retrouver dans un de nos hivers. Ce n'est finalement que le 3 novembre 1865 qu'il arriva à l'Île

Bizard toujours malade et très faible. Sa mère était
« folle de joie. »

Sa cléricature et ses premières années comme avocat

Au printemps 1866, rêvant toujours d'une carrière militaire dans l'armée américaine, il voulut retourner à Charleston, mais sa mère, sa soeur Odile et son mari Cyrille Labrosse Raymond, celui-là même qui avait payé toutes ses études, ainsi que Guillaume Gamelin Gaucher, alors député du comté de Jacques-Cartier (ce comté comprenait l'Île Bizard) insistèrent pour qu'il reprenne ses études de droit débutées à Kingston. Henri Césaire dû céder: sa carrière militaire était terminée pour tout de bon.

Quand Cyrille Labrosse Raymond mourût à l'Île Bizard le 25 mars 1866, Henri Césaire venait juste de reprendre sa cléricature, dans le bureau de l'Honorable George Étienne Cartier, M.P.P., procureur général pour le Canada-Est, soit le bureau Cartier, Pominville & Bétournay, au 32 rue Notre Dame. L'année suivante, il fut engagé comme clerc dans le bureau de l'Honorable John Joseph Caldwell Abbott, M.P.P., C.R., au 47 rue Saint-Jean. Il passa en 1868 au bureau Barnard & Pagnolo (Edmund Barnard et Siméon Pagnolo), 20 Gt St James déménagé l'année suivante au 126 St James, où il demeura comme avocat une année après avoir été reçu au Barreau le 12 juillet 1870. Il habitait au 136 Wellington en 1866, au 43 St Vincent en 1867, au 101 Vitré en 1869 et au 45 St Urbain en 1870.

En 1873 il pratiqua le droit dans le bureau de Moreau, Ouimet & St Pierre, au 63

rue St Gabriel (soit avec Pierre Moreau ainsi que l'Honorable Gédéon Ouimet, M.P.P., ministre de l'Instruction Publique). Ce bureau devint Ouimet, St Pierre & Augé en 1874, Olivier M. Augé s'étant joint à eux. Henri Césaire déménagea cette année-là au 59 German.

Son mariage et son procès

Le 7 septembre 1874, il maria à la Cathédrale Saint-Jacques de Montréal Marie Adéline Albina Lesieur, fille mineure du marchand Louis Adolphe Lesieur et de Marie Elisabeth Loranger. Celle-ci n'avait que 14 ans et huit mois. Il allait avoir 32 ans six jours plus tard. Parmi les personnes présentes, ont été mentionnées ou ont signé en plus des mariés et des parents de la mariée, l'honorable Thomas Jean Jacques Loranger, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec, Onésime Loranger, avocat, un A. Loranger, un E. Loranger, un Robillard, et deux Lesieur en plus de Urgel A. Denis. Le couple emménagea au 184 St Hubert.

Son bureau d'avocat devint Ouimet & St Pierre, toujours au 63 St Gabriel en 1875. Cette année-là fut fort mouvementée pour Henri Césaire. En effet, puisque la petite vérole faisait des ravages à Montréal, le Conseil de Ville songea à décréter la vaccination obligatoire. Henri Césaire s'y opposa fermement en des discours éloquents donnés dans des assemblées publiques; il n'était évidemment pas le seul: les docteurs J. Émery Coderre et Adolphe Dagenais, l'étudiant en médecine Elzéar Paquin, ainsi que l'avocat Charles Thibault, s'insurgèrent contre cette attaque des libertés individuelles et de la liberté de choix. Des foules considérables furent convaincues de s'opposer à

l'adoption de ce règlement et on leur recommanda de signaler leur désaccord par leur présence lors de la réunion du Conseil de Ville du 9 août au Marché Bonsecours.

Une foule immense s'y présenta et malheureusement, la situation tourna très rapidement à l'émeute: on lança des pierres dans le marché, atteignant des personnes dans la salle. Toutes les vitres du Marché, incluant celles du magasin de Louis Adolphe Lesieur, beau-père d'Henri Césaire, furent brisées et l'assemblée ne put avoir lieu.

Les forces de l'ordre cherchèrent un bouc émissaire: il fut décidé d'accuser Henri Césaire d'incitation à l'émeute. Le juge Thomas K. Ramsey suggéra fortement aux Grands Jurés lors de leur assermentation le 24 septembre 1875 de déterminer que l'accusation était fondée et ceux-ci obtempérèrent le 12 octobre. Le procès eut lieu le 21 octobre devant le même juge Ramsey. L'honorable Ouimet, C.R., associé de Henri Césaire, ainsi que messieurs Kerr, L. O. Loranger et MacMaster se chargèrent de sa défense. Il fut trouvé non-coupable par les jurés sans que ceux-ci n'aient besoin de délibérer.

Les années 1876 à 1883

En 1876 l'honorable Gédéon Ouimet cessa de pratiquer le droit pour se concentrer sur ses obligations en politique. Henri Césaire pratiqua seul au 6 St Jacques mais il fonda en 1877 avec C. W. Scallon la firme légale St Pierre & Scallon sise au 40 rue St Jacques, puis en 1879 au 6 rue St Jacques.

Henri Césaire avait toujours été un libéral en politique, quoiqu'il ait été jusque-là clerc ou avocat dans des bureaux d'avocats conservateurs impliqués directement en politique comme Cartier, Abbott et Ouimet. Il avait évité de s'impliquer en politique aussi longtemps qu'il avait été dans leurs bureaux.

Ceci n'étant plus le cas depuis 1877, il se présenta en 1878 dans la circonscription provinciale de Jacques-Cartier et perdit. Ce fut sa première et dernière tentative électorale, mais pas la fin de son implication en tant que membre du parti libéral.

Le 19 avril 1878 naquit son fils Henri Adolphe Saint-Pierre suivi le 24 janvier 1880 par son fils Georges Bernardin Saint-Pierre puis le 4 décembre 1881 par sa fille Annette Saint-Pierre.

En 1881, Henri Césaire déménagea sa famille au 17 German. Il était un grand admirateur de l'écrivain poète canadien-français libéral Louis Fréchette. Ce dernier fut fait poète-lauréat par l'Académie Française cette année-là. Les citoyens canadiens-français de Holyoke, au Massachusetts, décidèrent de donner un banquet en l'honneur du poète le 1er février 1882. Henri Césaire l'y accompagna et y prononça plusieurs discours.

Henri Césaire adorait chanter et faisait partie du chœur du Gesù où il était soliste. À cette époque on y jouait en certaines occasions des messes avec solistes et orchestre comme la *messe de Pâques* de Benoît Constant Fauconnier et la congrégation de cette église des Jésuites n'était pas restreinte aux seuls étudiants de leur collège Sainte-Marie dont le Gesù était la chapelle.

L'année 1883: De Lorimier

Laurent Olivier David, auteur d'un livre sur les Patriotes de 1837-8, entreprit en 1883 une campagne de souscription en faveur de la veuve et des deux filles du notaire patriote Thomas Chevalier De Lorimier qui avait été pendu en 1838 pour sa participation aux troubles de 1837-38.

Henri Césaire voulut faire sa part pour la famille du Patriote et prit part le 22 mai 1883 comme soliste à une grande soirée littéraire et musicale sous le patronage de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal à la salle *Nordheimer*, soirée au profit de la veuve de Thomas Chevalier De Lorimier. Il chanta dans un trio de l'opéra «Guillaume Tell» ainsi qu'un chant de circonstance sur l'air du «Régiment du Sambre et Meuse» intitulé *Les patriotes de '37-38* écrit par Louis Fréchette pour la circonstance.

Le 15 août 1883, il fut, avec son épouse, parmi les nombreuses personnes qui firent le voyage à L'Assomption pour rencontrer madame De Lorimier et voir le comité organisateur lui donner un montant de 1000\$ dans une grande cérémonie au Collège de L'Assomption. Le voyage en bateau de Montréal fut suivi de la grand'messe en l'église de L'Assomption durant laquelle Henri Césaire chanta *O Salutaris Hostia*.

Malheureusement Madame De Lorimier ne fut pas en mesure d'aller à la cérémonie en l'honneur de son mari et un petit groupe dût aller la voir chez elle. Laurent Olivier David lui lut une adresse qu'il avait préparée mais était si ému qu'il ne pût contenir ses larmes à la fin. C'est Honoré Beaugrand, le propriétaire du journal libéral *La Patrie*, qui dût donner le chèque à madame qui,

sous le choc de l'émotion, perdit connaissance.

La séance prévue au collège de L'Assomption eut lieu sans elle dans une salle comble et Henri Césaire y chanta la pièce *Les patriotes de '37-38* accompagné au piano par son épouse.

Henri Césaire fut un des souscripteurs d'un banquet donné le 21 août en l'honneur d'Honoré Beaugrand. Avec d'autres, il donna après le banquet un concert impromptu.

Henri Césaire chanta le 3 octobre comme soliste avec le chœur du Gésu la messe de Stéphane Louis Nicou-Choron.

Henri Césaire, grand admirateur de la République Française, fut présent et souscripteur à un banquet d'adieu le 20 octobre au *Saint Lawrence Hall* en l'honneur d'Auguste Vermond, député de Seine-et-Oise.

Cette année-là pratiqua le droit avec H. A. Bussières. Leur firme, Saint-Pierre & Bussières était au 29 rue Saint Jacques.

L'année 1884: Miron et l'Armée du Salut

En 1884, il chanta lors de la visite du délégué apostolique le 20 janvier comme soliste avec le chœur du Gésu la *messe en Sol majeure* de Benoît Constant Fauconnier avec orchestre ainsi que le *Jesu refugium nostrum* de Wonters. Il chanta *Les Rameaux* de Gabriel Fauré le 21 février au *Queen's Hall* à un grand concert donné au bénéfice des zouaves pontificaux. Le 13 avril, jour de Pâques, il chanta comme soliste dans la *messe*

en si bémol avec chœur et orchestre de Johann Nepomuk Hummel et le *Quoniam* extrait de la messe solennelle de Gioacchino Rossini à l'office anglais.

Cette année-là, son cabinet légal déménagea au 35 rue Saint Jacques et il déménagea sa famille au 12 rue Berri. Il défendit Tancrede Miron, accusé du meurtre de son beau-frère Adolphe Tessier, procès qui eut lieu du 6 au 9 juin. Il réussit à montrer que la mort n'était pas le résultat des blessures subies, mais plutôt de l'état de santé de la victime. L'assaut de lui-même était insuffisant pour causer la mort. Le jury rendit un verdict d'assaut simple. La sentence de l'accusé fut douze mois de prison. Durant ce terme légal, Henri Césaire gagna tous ses procès au criminel.

Parmi ses clients on trouve des gens accusés d'assaut, de meurtre, de viol, de vol, de refus de pourvoir aux besoins de sa famille, de tenir un bordel; mais cela n'est pas toujours le cas: le 15 décembre il défendit avec trois autres avocats quatre soldats de l'Armée du Salut accusés d'avoir troublé la paix publique par leur présence dans les rues de Montréal. Le 18 décembre, il fit un long plaidoyer en faveur de ceux-ci. Tous furent acquittés.

Son fils Guillaume Saint-Pierre naquit le 19 août de cette année.

L'année 1885: Riel, Gauthier, Considine

En mars 1885, il défendit Évariste Leblanc, M.P.P., et C.A. Corneillier, accusés d'avoir cherché à influencer les grand jurés en faveur de Joseph

Tassé. Il gagna sur une technicalité. Il fut présent à une réception le 9 mars en l'honneur d'Honoré Beaugrand, le nouveau maire de Montréal. Il chanta le 9 avril 1885 à une soirée au profit des jeunes aveugles au *Queen's Hall*. Il fut également présent le 27 avril à un splendide banquet offert par le nouveau maire Honoré Beaugrand à l'Hôtel de Ville. Le banquet fut suivi par un concert improvisé où il chanta. Le 21 juin il fut soliste au Gésu à l'occasion de la fête de Saint-Louis-de-Gonzague où fut chantée la *messe de Pâques* de Benoît Constant Fauconnier avec orchestre.

Le 5 août il fut souscripteur à un banquet en l'honneur de l'avocat de la Ville de Montréal Léandre Ethier, également capitaine du 65ième bataillon de retour de la campagne contre la révolte des Métis dans l'Ouest.

Le 10 août fut créé un comité formé pour recueillir des souscriptions pour porter la cause de Louis Riel, le chef des Métis, en appel: il fut sur son comité de régie. Il parla brièvement lors de l'assemblée populaire du 16 août au marché Papineau et fut un des orateurs à plusieurs autres. Il fut un des auteurs d'une lettre ouverte publiée le 28 octobre. Louis Riel fut toutefois exécuté. Il prononça un dernier discours à ce sujet à l'assemblée de dissolution du comité le 19 novembre au Champ-de-Mars.

Les 7 au 15 septembre 1885, il défendit avec l'avocat Denis Barry un jeune homme du nom de Napoléon Gauthier accusé du meurtre de William David Monteith avec son jeune frère Pierre Gauthier et ses amis Antoine et Jean Baptiste Poineau. La version des événements des accusés et celle de la famille de la victime étaient contradictoires. Henri Césaire put prouver

d'une façon ingénieuse qu'un des témoins de la Couronne s'était parjuré car il lui était impossible d'avoir vu la bagarre d'où il avait affirmé qu'il se trouvait; que les jeunes gens étaient paisibles alors que les Monteith étaient querelleurs et menteurs; que c'était bien les jeunes gens qui avaient été attaqués et poursuivis sur une bonne distance et n'avaient fait que se défendre. Le jury prit vingt minutes pour délibérer: l'accusé fut trouvé non coupable et les trois autres accusés également.

Henri Césaire défendit également cette année-là Martin Considine, accusé du meurtre du constable John Malone, encore une fois avec l'avocat Denis Barry et avec J. J. Curran, M.P. Le premier procès, qui eut lieu le 16 septembre, fut avorté parce que qu'un juré venait d'être exposé à un cas de variole; le second, qui eut lieu des 17 au 21 septembre, fut également avorté cette fois parce qu'un des jurés tomba malade. Le troisième procès eut lieu à la session suivante du 9 au 12 novembre et se termina par un acquittement de l'accusé après des discours remarquables d'Henri Césaire et l'avocat Curran. Le juge lui-même fit remarquer aux jurés que les témoins ne s'entendaient pas sur les faits et que l'accusé avait le bénéfice du doute quant à savoir si c'était bel et bien lui qui avait lancé la brique qui avait tué le policier. Le jury ne délibéra que quelques minutes.

L'année 1886

Henri Césaire chanta au gala du 27 janvier 1886 au profit du fonds de bienfaisance du Cercle National français. Il assista avec son épouse à une réception à l'Hôtel de Ville le 8 février donnée par Honoré Beaugrand lors de sa réélection comme maire de Montréal. Le 11 mai 1886, sa firme légale

accueillit un autre associé, Arthur P. Globensky, et devint ainsi Saint-Pierre Globensky & Bussières. Henri Césaire chanta au concert bénéfique pour le chanteur Lefebvre le 9 juin en la salle *Nordheimer*. Il y chanta *Alleluia d'amour* et le duo *Le Crucifix* de Gabriel Fauré.

Il défendit le 16 juin Patrick Munday accusé d'avoir tenté de s'évader lors de la révolte au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul le 24 avril et ce dernier fut innocenté par le jury. Il défendit le 18 juin John McCloskey, accusé de recel; celui-ci fut trouvé non-coupable par le jury.

Il défendit de nouveau l'Armée du Salut accusée de faire du bruit en chantant des hymnes sur la voie publique et ainsi troublant la paix par leur chant. La décision fut que ce bruit n'avait pas comme but unique de troubler la paix et donc que l'accusée était non coupable. Du 3 au 6 novembre il défendit Napoléon Labbé accusé d'avoir volé la Banque Nationale d'un montant de 11 860\$ avec les avocats Guérin et Greenshields. Son plaidoyer fut remarquable. Le jury trouva son client non coupable.

L'année 1887: Cousineau et Carroll

Henri Césaire chanta, à un concert au bénéfique du club « Canadien » donné 3 janvier dans la salle *Queen's Hall*, l'aria *Toréador* de Georges Bizet avec au piano Émery Lavigne. Il signa le 20 janvier une requête demandant à l'honorable John J. C. Abbott de se présenter comme maire de Montréal. Il était présent avec son épouse à l'Hôtel de Ville le 12 février à la réception du Gouverneur Général et son épouse. Sur une note triste, il assista le 26 février aux funérailles

d'Elisabeth Dugal, veuve de Olivier Loranger, grand-mère maternelle de son épouse Albina Lesieur, morte des suites d'une chute causée par une trappe laissée ouverte par mégarde à l'église Notre-Dame. Sur une note plus gaie, il était souscripteur et présent à un banquet en l'honneur du maire de Montréal sortant de charge Honoré Beaugrand. Il était soliste au Gésu pour la solennité de Pâques le 10 avril.

Le 29 avril était annoncé la formation de la nouvelle firme légale de Saint-Pierre Globensky & Poirier au 35 Saint Jacques après que A. E. Poirier se joignit à eux et que l'avocat H. C. Bussièrès les quitta. Le 14 juin, il perdit sa fille Marguerite Rose Amélie âgée de onze mois. Le 22 août, il chantait le *Credo* de Gabriel Fauré dans une soirée de gala à bord d'un vapeur au profit de la *Maison de Refuge*. Le 23 août il était invité à un bal à bord du navire de guerre français *La Minerve* et le lendemain soir était à une réception à l'Hôtel de Ville en l'honneur des officiers de *La Minerve*. Il y chanta également.

Parmi les procès civils et criminels de l'année, il faut mentionner celui d'Albina Cousineau, jeune servante, accusée d'avoir volé dans la nuit de 12 mai la somme de 50\$ dans la chambre à coucher de son patron le notaire Brault à la Pointe Claire. L'accusation affirmait également que le vol avait été perpétré à l'instigation de son oncle Alexandre Cousineau. Le procès eut lieu des 7 au 9 septembre. Il réussit à montrer que les aveux de la jeune fille n'avaient été faits qu'après qu'on lui ait fait toutes sortes de promesses et de menaces et donc qu'ils étaient nuls. De plus et surtout, son oncle, qui selon l'accusation avait reçu d'elle l'argent cette nuit-là, était alors dans un autre village. Le jury acquitta la jeune fille et son oncle.

Il défendit ensuite Terence Carroll, boucher au marché Sainte-Anne, accusé du meurtre le 4 août de Dennis O'Connor, un autre boucher au même marché. Ce procès eut lieu des 21 au 26 septembre. Dans son plaidoyer, Henri Césaire affirma que tout le monde s'entendait pour affirmer que l'accusé avait une bonne réputation et était un homme paisible. Et personne n'avait vu l'accusé abattre le victime d'un coup de couteau. Sans compter qu'il était octogénaire et faible et qu'il n'était pas impossible que ce dernier s'en soit servi, s'il s'en était servi, dans un cas de légitime défense. Que l'accusé et la victime se fussent querellés, cela était acquis. L'accusé fut trouvé coupable de « *manslaughter* », soit un homicide sans préméditation, et non pas de meurtre, et fut condamné à deux ans de pénitencier à Saint-Vincent-de-Paul. Il y mourut malheureusement peu après.

Henri Césaire défendit Homer Gaspard Bussièrre, accusé de tentative de meurtre sur la personne de Pierre Hamelin le 10 septembre. Ce procès eut lieu les 18 et 19 novembre. Il fut prouvé que la victime avait attaqué l'accusé et ce dernier fut acquitté.

L'année 1888: les détectives et Caza

Henri Césaire chanta à un grand concert organisé par Charles Labelle le 19 janvier 1888. Il perdit la cause de Donald Downie accusé de parjure. Il chanta à un concert sacré dans la salle académique du Gésu le 2 février, puis à un concert au *Queen's Hall* au profit de madame Labelle et le 2 avril à un concert organisé par mesdemoiselles Tessier et Boucher.

C'est le 14 mars que débuta pour Henri Césaire une série noire avec les procès de trois hommes accusés d'avoir volé dimanche le 30 octobre 1888 la somme de 1320\$ de la voûte de la gare Bonaventure. Henri Césaire défendit d'abord le détective John Fahey, patron de sa propre agence de détectives jusque-là très considérée à Montréal, avec D. Barry, A. Globensky et E. N. Saint-Jean. Ce procès eut lieu du 14 au 26 mars; l'accusé fut trouvé coupable et condamné par le juge George Baby à 14 ans de pénitencier. Henri Césaire défendit ensuite le détective Louis Naegelé, employé dans l'agence du précédent, avec D. Barry et A. Globensky. Ce procès eut lieu du 18 au 25 mai; l'accusé fut également trouvé coupable et condamné par le juge Baby à 10 ans de pénitencier. Henri Césaire défendit finalement le constable de la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc Joseph Bureau, en devoir à la gare Bonaventure le jour du vol, avec D. Barry. Ce procès eut lieu des 1er au 5 juin. Encore une fois, l'accusé fut trouvé coupable et fut condamné par le juge Baby à 7 ans de pénitencier.

La sélection du jury mixte (six de langue anglaise, six de langue française) dans le cas du procès du détective John Fahey fut longue et ardue puisque la presse locale avait somme toute décidée de la culpabilité des accusés: Henri Césaire s'efforça par toutes les méthodes possibles de constituer un jury impartial.

Il était clair que le jour du vol, les détectives Fahey et Naegelé avaient été à plusieurs reprises à la gare Bonaventure. Leur raison d'y être était qu'ils recherchaient un homme dont ils avaient reçu la description; Joseph Bureau, avons-nous vu, était en devoir ce jour-là. Les détectives se postaient régulièrement à la gare afin d'observer les allées

et venues des voyageurs et leur présence fut considérée comme parfaitement normale. Ces trois hommes se connaissaient bien et furent vus à plusieurs reprises ensemble. Un télégraphiste ainsi qu'un jeune messenger affirmèrent que les trois hommes agirent de façon étrange ce jour-là, cherchant à éloigner le jeune messenger des environs de la voûte et à cacher la vue de la voûte au télégraphiste, comme s'ils savaient qu'il s'y passait quelque chose de louche. On retrouva également à la gare ce jour-là un américain appelé Frank Wilson qui se disait détective.

Le vol dans la voûte ne fut découvert que le lendemain matin. Deux des cinq boîtes de bois fermées à clef dans lesquelles étaient placés les sacs contenant les recettes de chaque station de la compagnie du Grand-Tronc avaient été sciées sur place pour en dérober le contenu. Celles-ci avaient été vues en bonne ordre dimanche vers huit heures. Le huit novembre les sacs dérobés furent trouvés vides dans un ravin. L'argent ne fut jamais retrouvé.

Frank Wilson et les trois accusés s'étaient rencontrés à plusieurs reprises avant et après le vol. En effet, une méthode utilisée par les détectives comme John Fahey et Louis Naegelé consistait à se faire passer pour criminels par ceux qu'ils soupçonnaient d'en être pour ensuite les faire arrêter en flagrant délit par la police qu'ils avaient alors prévenus. Et ceux-ci, jurèrent-ils, voulaient prouver que Frank Wilson était effectivement un criminel. Ils étaient donc en train de préparer un vol avec lui. Frank Wilson quant à lui, affirma qu'il s'était fait passer pour un criminel afin d'attraper les autres en flagrant délit. Et à un certain moment il décida d'accuser les trois prisonniers auprès de la police du Grand Tronc. L'organisation engagea

alors le détective Flynn de Détroit pour pincer avec Frank Wilson ceux qu'il avait déclaré être les coupables. Pour ce faire, il lui fit intercepter des lettres incriminantes qui lui étaient adressées et qui étaient, disait-il, de Fahey. L'écriture des lettres était en effet semblable à celle de Fahey. Après cela, il lui fit rencontrer les trois prisonniers à plusieurs reprises. Ces derniers crurent que Flynn était de la même trempe que Wilson et continuèrent à jouer leur jeu. Finalement, Flynn avertit la police et les trois hommes furent arrêtés comme voleurs.

Henri Césaire était absolument convaincu que ces trois accusés étaient innocents et étaient les victimes d'un coup monté; que le responsable du vol était Franck Wilson, et qu'il s'était arrangé pour faire passer le vol sur leur dos alors qu'ils cherchaient eux-mêmes à prouver qu'il était un malfaiteur.

Malheureusement Bureau confessa au vol après avoir été vu dans sa cellule la nuit de son arrestation par Flynn et Wilson, ensemble et séparément. Ce qui avait amené Bureau à confesser - semble-t-il librement - ce crime et incriminer les deux autres n'a jamais été élucidé si ce n'est qu'on l'avait fait boire dans sa cellule une quantité considérable d'alcool, quoiqu'il ne semblait pas saoul à celui qui a reçu sa confession, le même qui avait reçu la confession d'Albina Cousineau. Cette coïncidence fut très malheureusement notée de façon très peu diplomatique par Henri Césaire durant le procès, et il dut par la suite avouer qu'il avait été injuste envers ce dernier. Cette sortie fut certainement préjudiciable à l'accusé.

Les trois accusés ont tous par la suite juré de leur innocence et Wilson a toujours refusé de venir à Montréal pour témoigner, à moins d'avoir

un sauf-conduit. Il est probable que ce dernier aurait été arrêté pour avoir participé au vol et que la Couronne considérait qu'il avait vendu ses acolytes.

Malgré tous les doutes que le comportement de ce dernier auraient dû causer, et malgré le fait que la défense montra qu'un individu dont la photo semblait être celle de Wilson avait été en prison aux États-Unis pour faux, la confession initiale, les lettres, le témoignage de Flynn décidèrent les jurés. Toutes les explications des mouvements des trois hommes ne servirent à rien, et Henri Césaire fut extrêmement déçu du résultat de ces trois procès, espérant à chaque fois obtenir un verdict favorable, mais sans succès malgré tous ses efforts.

Henri Césaire fut élu membre du conseil du Barreau de Montréal le 1er mai et présenta le conférencier métis Gabriel Dumont le 12 mai. Il écrivit une lettre au Procureur Général de la Province de Québec Arthur Turcotte en réponse à l'invitation du Premier Ministre de lui suggérer les amendements qu'il croyait utile au *Code de Procédure Civile*, lettre qui fut publiée dans le journal *La Patrie* du 29 mai.

Le 4 août de cette année naquit sa fille Juliette Saint-Pierre.

Il défendit les 21 et 22 septembre John Humble, accusé de tentative de meurtre sur Thomas Miners. L'accusé fut trouvé coupable seulement du troisième chef d'accusation, à savoir, « d'avoir félonieusement déchargé un pistolet avec intention d'infliger une blessure corporelle grave ». Le 24 septembre il prononça un discours en faveur de son associé A. E. Poirier candidat du

Parti National dans le comté de Montréal-Est, qui fit toutefois battu.

Henri Césaire défendit avec C. A. Geoffrion, F. X. Dupuis et son associé A. E. Poirier un jeune homme qui revenait des États-Unis après avoir fait fortune, Alexis H. Caza, accusé du meurtre par balle de l'hôtelier Joseph Pilon à Côteau-Landing. Ce procès eut lieu du 27 septembre au 2 octobre. Il fut montré que l'accusé avait tiré en légitime défense après avoir averti la victime qu'il tirerait si celui-ci continuait à s'avancer sur lui pour l'attaquer. Il avait tiré sans bien voir la victime puisque l'attaque avait eu lieu dans l'obscurité. C'est son associé A. E. Poirier qui fit le plaidoyer, considéré comme étant remarquable. Les jurés trouvèrent l'accusé non coupable et des applaudissements éclatèrent dans la cour.

Quoiqu'il n'eût pas fait le plaidoyer, Henri Césaire avait dans une large mesure dirigé la défense lors de ce procès. Le fait qu'il semblait avoir retrouvé ses moyens amena un ami à lui écrire les vers suivants:

Il faut bien l'avouer: au Ciel et sur la terre
Nous avons deux puissants St. Pierre:
L'un siège avec éclat au port brillant des cieux:
L'autre, aux portes de fer des prisons de ces lieux.

Voilà bien la ressemblance;
Mais quant à ce qu'aux leurs ils peuvent garantir,
Quelle est donc la différence?
Eh!... *l'un les fait entrer, l'autre les fait sortir!*

Il fut un souscripteur et convive à un grand banquet le 18 octobre en l'honneur du capitaine du 65ième bataillon Léandre Éthier, avocat de la Ville

de Montréal, en l'occasion de son mariage. Il était assis à la table d'honneur et participa activement aux festivités.

Il fut également soliste au Gésu à l'occasion de la Toussaint et des messes de Noël.

L'année 1889: Bensen, Mc Grath

Henri Césaire défendit avec l'avocat Cook le norvégien John Bensen, accusé d'avoir tué par balle son épouse Bridget Doyle le 30 décembre 1888. L'accusé s'était livré à la police, aussitôt après et avait été arrêté sur le champ. Ce procès eut lieu des 13 au 16 mars 1889. L'accusé lui-même affirma avoir tué son épouse. De cela il n'y avait aucun doute. Que le meurtre avait été prémédité, il n'y avait encore une fois aucun doute: il avait eu à chercher l'arme et à la charger. Mais, et là est le point essentiel, il n'avait agi qu'après que son fils lui ait catégoriquement affirmé que son épouse avait eu des relations avec un autre homme dans le lit conjugal. De plus, ce n'était pas la première fois: son épouse couchait avec le premier venu une fois ivre. Le fait que l'accusé avait en quelque sorte vengé son honneur en tuant sa femme adultère, fit qu'il fut trouvé non-coupable par le jury de douze hommes.

Le lendemain du procès Henri Césaire recevait le quadrain suivant:

De ce nouveau succès qu'il ajoute à tant d'autres,
Je viens féliciter l'ami Sanctum Petrum
Grâce à lui Sir Benson passe au rang des apôtres,
« Non licet omnibus adire corinthum. »

Le 18 mars, avec l'avocat McCormick, il défendit le mulâtre Luther T. McGrath, accusé du meurtre de Billy Holden survenu le 9 février. L'accusé avait été fortement provoqué. Henri Césaire offrit un plaidoyer de « manslaughter » au nom de l'accusé. L'avocat de la Couronne accepta, et le jury rendit le verdict demandé. Il reste que le juge le condamna à 14 ans de pénitencier.

Henri Césaire, son épouse et une nièce furent présents le 28 mai à une réception du 65ième bataillon à l'occasion de l'anniversaire de l'engagement de la *Butte des Français* contre les rebelles lors de la révolte de Louis Riel. Il était en cour les 10 au 14 septembre pour défendre Michael Mulcahy, accusé de viol. Son plaidoyer fut éloquent comme toujours mais son client fut trouvé coupable et fut condamné à 14 ans de pénitencier.

Le 15 octobre, il était nommé président de la *Société Philharmonique Canadienne-française* et était invité à un banquet offert par Joseph Hudon au chœur Notre-Dame dans lequel il avait été membre à ses débuts. Il chanta à La Toussaint au Gésu. Il chanta *La Nuit* de Charles Gounod à un concert donné par monsieur Labelle le 4 décembre au *Cabinet de Lecture Paroissial*. Il était également présent à un banquet à l'Hôtel Richelieu pour fêter le mariage de son collègue Arthur Globensky.

L'année 1890: Vaughan et Filiatrault

Le gouvernement d'Ottawa annonçant le 11 janvier 1890 que Henri Césaire devenait Conseiller de la Reine. Remarquons tout de même que le 5 février il n'avait pas encore fait lire sa commission en Cour Supérieure et qu'il ne l'avait pas fait enregistrer au greffe. Le 30 janvier, les révérends

pères jésuites avaient convié les membres du chœur et de l'orchestre du Gésu à un banquet. Henri Césaire y fit une courte allocution en tant que président du chœur.

Henri Césaire représenta la compagnie *P. W. Ellis* dans la cause où Harry Philips fut accusé d'avoir volé 14 000\$ en bijoux appartenant à cette compagnie avec la connivence d'Andrew Maloney dans des circonstances de parties de cartes avec le représentant Von Reinholtz. Ce procès eut lieu des 6 au 13 mars. Les deux accusés furent acquittés.

Il défendit John E. Vaughan accusé de bigamie. Ce procès eut lieu des 18 au 22 mars. L'accusé fut trouvé coupable. Ce procès démontrait clairement que l'éloquence d'Henri Césaire ne suffisait pas pour gagner un procès. L'accusé fut condamné le 26 mars à 7 ans de pénitencier, le maximum possible, par le juge George Baby. Ce jour-là Monsieur Crankshaw remplaçait Henri Césaire en Cour, ce dernier plaidant alors une autre cause.

Cette affaire prit un tournant imprévu. En effet, l'accusé, avant que sa sentence ne soit prononcée par le juge, avait affirmé, selon le reporter de *La Patrie*, que « sa défense n'a pas été faite telle qu'il aurait dû la faire. Au premier abord on l'avait assuré que ce n'était pas sérieux. »

Henri Césaire dénonça le lendemain en cour l'auteur de ce compte-rendu et affirma avec force que l'auteur avait très mal interprété les paroles du condamné et ne connaissait pas son métier. Un article du même journal du 27 mars affirma derechef que le condamné avait bien dit que sa défense était faible, mais qu'il n'avait

pas imputé de blâme à son avocat, « un avocat criminaliste distingué. » Était publié également sur la même page une lettre du reporter lui-même, A. Filiatrault, piqué au vif, puisque Henri Césaire avait dit en cour que l'on devrait « censurer les reporters qui ne connaissent pas suffisamment l'anglais pour rapporter exactement ce qui se dit. » Dans cette lettre le reporter affirmait qu'il avait « la prétention de connaître l'anglais aussi bien que M. St-Pierre et de le parler infiniment mieux, sans mélanger les temps des verbes.» »

Ce fut au tour de Henri Césaire d'écrire une lettre publiée dans *La Patrie* du 28 mars, faisant plusieurs mises au point, dont l'une était que le condamné l'avait remercié « avec effusion, » que le texte du reporter laissait entendre qu'il « l'aurait mis dans une fausse sécurité et comme résultat naturel la défense aurait été faible; c'était ni plus ni moins qu'un reproche amer adressé par Vaughan à son défenseur. » Il affirma que « Les paroles qu'il a réellement prononcées ne sont pas du tout des paroles de blâme adressées à son défenseur; bien au contraire » et termina en faisant au reporter la demande suivante: « à l'avenir de nous faire de la traduction, mais non pas de la fantaisie ou de l'imagination; ou, s'il vous ait plus facile ou plus agréable, de ne pas être l'esclave de versions originales. »

Il termina sa lettre avec « Veuillez donc, au moins, vous arranger de manière à ne pas lancer à vos amis des insinuations qui sont de nature à leur nuire. » et « Avec ces quelques observations que vous prendrez en bonne part, je l'espère, je termine en vous disant comme notre ami Ducharme: Au revoir et sans rancune. »

Le premier mai, Henri Césaire fut nommé

syndic à l'Assemblée annuelle du Barreau de Montréal. Le journal rapportait de plus qu'il avait assisté à toutes les réunions du conseil dont il faisait partie.

Le jour de la Pentecôte, 25 mai, il chanta comme soliste au Gésu lors de la performance de la *messe solennelle* de Louis Neidermeyer.

Les années 1890-1894

En 1891, il déménagea sa famille au 30 rue Berri.

En 1892, il s'associa avec Ernest Pélissier pour former la firme légale Saint-Pierre & Pélissier toujours au 35 rue Saint-Jacques. L'année suivante, il déménagea sa famille au 144 rue Berri.

L'année 1895: son discours du Memorial Day

En 1895, sa firme légale devint Saint-Pierre, Pélissier & Wilson et déménagea au 26 Saint Jacques avec l'entrée de son neveu Charles Avila Wilson dans son bureau. Ce dernier était le fils d'Antoine Wilson et de sa soeur Odile Saint-Pierre, veuve de Cyrille Labrosse Raymond.

C'est le 10 janvier 1895 que le Washington Tribune publié une lettre Henri Césaire à propos d'une des péripéties de son temps comme prisonnier de guerre durant la guerre de Sécession.

L'année 1895 fut pour Henri Césaire une année où il fit plusieurs discours importants.

La Grande Armée de la République (GAR) avait été créée peu de temps après la guerre de sécession comme une association des vétérans de l'Union. De plus en plus de vétérans formèrent de plus en plus de postes groupés par états. Les vétérans de Montréal créèrent un poste baptisé *Hancock No 105* en mai 1890, poste relié à l'état du Vermont. Une des activités de ces postes étaient de fleurir les tombes des vétérans le 30 mai, *Memorial Day*, aussi nommé *Decoration Day*. Cette décoration était suivie d'un discours en l'honneur des morts. En 1892, l'orateur principal pour le poste de Montréal avait été le capitaine Culver de Saint-Albans, Vermont; en 1893, ce fut le gouverneur de l'état du Vermont lui-même, L. K. Fuller.

Henri Césaire fut le principal orateur en 1895, et son discours en anglais, qui existe encore, montre clairement ses talents d'orateur.

N'ayant pas en main d'autres exemples de ces discours que ceux de notre personnage, il est impossible d'en évaluer l'originalité. Le discours touche un bon nombre de points ayant tous pour but de montrer que les sacrifices soufferts par les vétérans n'avaient pas été en vain, mais qu'il avaient sauvé ou promu des principes sacrés, comme l'égalité entre tous les hommes et le « gouvernement du peuple, pour le peuple par le peuple. » C'est pourquoi des hommes de tous pays épris par ces idéaux s'étaient enrôlés dans les armées de l'Union; c'est pourquoi plusieurs gouvernements autocratiques avaient au contraire soutenu les Confédérés.

Il prononça cette phrase qui expliquait bien son attitude passée tout comme présente: « Ces jours-là tout comme maintenant, il y avait dans notre Canada libre, des hommes du peuple

avec des bras forts et des coeurs vaillants, qui ne crurent pas qu'il seraient déloyaux à leur pays en donnant une aide amicale à la cause du peuple et de l'humanité, et qui se sont joints avec entrain aux rangs de leurs frères américains. »

Il ajouta ensuite: « Nous étions du nombre, camarades. Entraînés par l'enthousiasme de notre jeunesse, nous nous sommes battus et nous avons versé notre sang pour la cause sacrée du peuple et pour l'abolition de l'esclavage; et après ce conflit sanglant nous sommes rentrés chez nous loyaux comme toujours à notre patrie mais fiers d'avoir contribué au triomphe de la liberté et au maintien du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Il insista ensuite sur le caractère absolument nouveau de la république américaine, basée sur l'égalité absolue de tous, absolument nouveau parce que toutes les républiques précédentes avaient exclus du pouvoir la majorité des individus qui s'y trouvaient, contrairement à la république américaine où le principe fondamental était l'égalité de tous, et la possibilité qu'a chacun de devenir président ou général.

Il compara ce type de gouvernement au gouvernement autocrate, comme celui trouvé en France sous la monarchie, où seuls les nobles pouvaient accéder à des postes de commandement quelques soient leurs qualifications si ce n'est qu'ils étaient les protégés d'une des maîtresses du Roi ou capables d'acheter à gros prix le poste qu'ils convoitaient. Il fit ensuite l'éloge de la Révolution Française, Révolution qui fut par la suite victime de l'attrait de la gloire militaire avec l'Empire de Napoléon.

Il réfuta ensuite la thèse selon laquelle la sécession des états du sud n'aurait pas causé la fin de la démocratie, insistant sur le fait que la puissance des États-Unis était due à l'Union des États qui la composent, et qu'une fois divisée, celle-ci devenait vulnérable aux attaques des étrangers. Ce qui permit à la République du Mexique de vaincre les troupes qui voulaient lui imposer un Empereur avait justement été l'union de ses citoyens contre celles-ci.

Il ajouta: « Nous avons combattu pour l'Union afin que le titre de citoyen américain soit préservé. Nous avons combattu pour l'Union afin que dans ce pays le travailleur puisse continuer à croire qu'il y a plus de noblesse dans un travail honnête que dans les titres ronflants. Nous avons combattu pour la cause de la démocratie afin que nul ne puisse un jour s'arroger le droit de nous enlever notre liberté ou oser envoyer l'un de nous dans un donjon sans cause et sans que la loi ne soit observée. »

Il insista ensuite sur le caractère absolument barbare de l'esclavage, une situation qui n'aurait pas dû être tolérée dans la république américaine. Encore une fois, il insista sur le fait que son abolition à elle seule justifiait tous les sacrifices qu'ils avaient faits.

Il termina avec le fait qu'au Canada le lien à la mère patrie était constitué par la noblesse et l'aristocratie britannique, un lien qui ici était en or. Il montra son admiration pour le gouverneur général du temps et son épouse, tous deux de l'aristocratie britannique, dans les termes suivants: « Y a-t-il actuellement au Canada un homme qui a plus gagné les coeurs de tous les Canadiens que notre présent Gouverneur Général le noble comte

d'Aberdeen? Y a-t-il une femme plus aimable, plus charitable, plus dévouée aux intérêts de tout ce qui est vraiment canadien que notre bonne Lady Aberdeen? »

Eulogie aux pompiers morts en devoir

Ce discours fut suivi le 24 juin par le discours d'inauguration de monuments identiques érigés dans les cimetières catholique et protestant de Montréal en l'honneur des pompiers morts en devoir. Encore une fois, ce discours, en français cette fois, a survécu en plus d'avoir été mentionné dans les journaux du temps.

Il débuta en mentionnant le fait qu'il avait peu de temps auparavant prononcé un discours au cimetière où il rappelait les sacrifices des soldats qui avaient combattu pour la République américaine. Et il compara le courage et l'abnégation des pompiers à ceux de ces soldats, remarquant que dans chaque cas plusieurs avaient été grièvement blessés et plusieurs étaient morts dans l'exercice de leurs fonctions. Dans un cas comme dans l'autre, ils avaient « fait preuve de courage et de dévouement. »

Il mentionna ensuite deux individus « chez qui la bravoure et l'héroïsme semblent être des qualités tellement inhérentes à leur nature que le danger paraît être leur élément, et que pour eux un acte de bravoure et de dévouement semble être une chose toute naturelle, » soit Chénier, mort au champ d'honneur à Saint Eustache en 1837 et le préfet Laviolette blessé grièvement lors d'une révolte de détenus au pénitencier de Saint Vincent de Paul en 1886.

Suivit un passage très émouvant et impressionnant où il dressa un vif tableau des pompiers en action, avec l'un d'eux sauvant au péril de sa vie des enfants prisonniers d'un immeuble en flammes. Ce pompier héroïque réussit à sauver ces derniers, mais au prix d'horribles brûlures. Une fois remis de celles-ci, il retournera à son travail, considérant qu'il n'a rien fait d'autre que son devoir.

Il passa ensuite en revue les incidents qui causèrent la mort en devoir à Montréal de plusieurs pompiers au cours des années. Cette revue culmina par ce cri: « Honneur à tous ces braves, à tous ces héros! »

Leur devise dit-il, était: « Fais ce que dois, arrive que pourra. » Il rappela également à leurs proches rassemblés aux pieds du monument que si « mourir est la loi suprême qui domine toute l'humanité, » leurs proches étaient, eux, morts noblement. Ce monument montrait clairement que « Montréal est fière de ses enfants morts au champ d'honneur. » Il termina par cette exhortation qui a dû en faire pleurer plusieurs: « Dormez en paix, nobles victimes, dormez en paix. »

L'année 1895: son discours lors de l'inauguration de la statue de Chénier

Le 24 août, il était un des orateurs à l'inauguration au carré Viger de la statue du docteur Jean-Olivier Chénier, tué à Saint-Eustache le 14 décembre 1837 lors de l'assaut des troupes britanniques sur les positions des *Patriotes* qu'il commandait. Son discours, comme celui de Laurent-Olivier David, fut improvisé puisqu'ils ne furent invités à parler que le jour même.

Il débuta en notant que son père Joseph avait été du groupe des deux ou trois cents patriotes dont la moitié n'avaient pas de fusils, que Chénier commandait à Saint-Eustache ce jour-là. Ce groupe faisait face à une armée de 3000 hommes et donc la défaite était assurée. Malgré cela, Chénier « a bravé l'ennemi jusqu'au bout et il est mort en combattant comme un brave, les armes à la main. » Mais pourquoi? Voilà ce qu'il examina ensuite.

Parmi les raisons qui créèrent la réaction des *Patriotes*, il mentionna que les taxes perçues alors ne servaient qu'un petit groupe d'individus qui occupaient tous les postes-clefs du gouvernement en plus de contrôler la justice. L'assemblée élue par le peuple n'avait aucun pouvoir face au Conseil Législatif et toutes ses demandes de réforme faites au gouvernement britannique étaient contrées par ce Conseil, qui ne voulait pas perdre ses privilèges.

Il affirma: « Que voulait Papineau? Il voulait qu'on respectât, dans le Bas-Canada, les principes de justice et d'équité qui font la base même de la constitution anglaise et sans l'observance desquels il ne peut résulter qu'oppression et tyrannie. On a fait une révolution en Angleterre, et Charles Ier a porté sa tête sur l'échafaud parce qu'il avait voulu taxer le peuple et disposer de son argent sans l'assentiment de ses députés. Ce qui en Angleterre, disait Papineau, a été considéré injuste et intolérable au point de soulever tout le peuple, de renverser le trône et de faire tomber la tête du roi sur l'échafaud, ne peut être ni juste ni équitable dans une colonie anglaise, peuplée d'hommes libres et de races intelligentes. Papineau voulait qu'on mit fin aux injustices criantes dont le peuple était la victime. »

Ceux qui contrôlaient le gouvernement décidèrent alors de faire arrêter les chefs patriotes, qu'ils accusèrent de haute trahison. Puisqu'ils contrôlaient également l'administration de la justice, de leur arrestation suivrait leur pendaison. C'est pour défendre ceux-ci que l'on se battit. Chénier avait promis de défendre Girouard. Et c'est exactement ce qu'il fit. La lutte était inégale et la défaite assurée, mais l'honneur exigeait rien de moins qu'une résistance farouche, qui se termina par la mort héroïque de bien des patriotes. Il ajouta: « C'est parce que Chénier a été dévoué, fidèle, patriote et brave jusqu'à la mort que nous lui avons érigé une stèle. C'est parce qu'il a été le Héros et le Martyr de la cause du peuple que sa mémoire durera dans le souvenir de ses enfants plus longtemps encore que le bronze qui a reproduit ses traits et le granit dans lequel on a gravé son nom. »

La vaillance, le courage et la mort de tant d'hommes fit que la population de l'Angleterre exigea que justice soit faite et le Parlement anglais « nous accorda enfin ce que pendant si longtemps on avait en vain sollicité de lui: le gouvernement responsable et le droit par le peuple de contrôler les affaires du pays. »

Il ajouta que l'érection de cette statue n'avait pas pour but de « perpétuer des haines » ou de rappeler des « souvenirs douloureux » d'une époque révolue, mais avait été faite « en reconnaissance pour le Héros qui a sacrifié sa vie pour les siens et dont le sacrifice nous a rendu la liberté. Ce n'est pas la défaite avec ses haines que rappellera le monument Chénier, c'est la victoire avec ses joies et ses apaisements; c'est l'avènement si longtemps attendu de l'ère de la liberté. »

Henri Césaire fit alors une mise au point toute aussi à propos aujourd'hui qu'en 1895: « Messieurs, lorsque le chevalier de Lévis eut racheté la gloire des armées françaises par sa brillante victoire de Sainte-Foye, il fortifia son camp sous les remparts de la vieille forteresse et attendit des renforts de la mère-patrie. Tous les jours, son regard se plongeait dans l'atmosphère brumeuse du fleuve Saint-Laurent, dans l'espoir d'y voir poindre la voile qui devait apporter l'espérance... Pendant plus d'un siècle, nos pères ont attendu comme l'avait fait le chevalier de Lévis, et, comme lui, ont dû abandonner tout espoir. Il est temps, pour nous, de nous débarrasser de cette chimère et de porter nos regards d'un autre côté. »

Il rappela alors un discours qu'il avait fait au commandant français du navire de guerre français *La Minerve* lors de sa visite à Montréal quelques années plus tôt dans lequel il indiquait le rôle des Canadiens-Français dans les affaires de la Province et l'emploi de la langue française dans les cours de justice, au conseil législatif et dans la chambre d'assemblée, discours auquel l'officier français répondit: « Monsieur, vous jouissez de la liberté, gardez précieusement votre conquête: je connais bien des peuples qui se compteraient heureux s'ils étaient aussi libres que vous l'êtes. »

Il ajouta cette exhortation toujours valable et combien sensée: « Soyons Français, messieurs, mais soyons Français pour nous et non pas pour la France. Nous ne devons rien à la France. Nos ancêtres ont versé pour elle le plus pur de leur sang. Pour les récompenser le roi très chrétien qui alors était le maître de ses destinées à cédé et vendu notre pays à l'Angleterre. Malgré que ce fût le voeu du gouvernement de la France que nos pères deviennent des Anglais, ils sont restés

Français malgré tout cependant, et nous aussi resterons Français; mais encore un fois soyons Français pour nous-mêmes... C'est-à-dire avant tout aimons notre pays et nos concitoyens

quelle que soit leur origine. Avant tout, soyons Canadiens. »

Il ajouta cette mise en garde à ses concitoyens d'alors tout comme à ceux d'aujourd'hui: « Prenons garde d'isoler notre province du reste du pays et de la priver par là de sa part d'influence et de contrôle. Apprenons l'anglais; faisons apprendre l'anglais dans toutes nos écoles; c'est la condition essentielle de la continuation de notre influence. Si notre Laurier dont nous sommes à bon droit si fiers a réussi à devenir le chef du parti libéral au Canada, c'est parce qu'il est devenu l'un des maîtres de la langue anglaise. Pensez-vous que Laurier soit moins bon Canadien-français parce qu'il parle correctement la langue de la majorité? Assurément non. Pour un grand nombre d'entre nous, il semblerait que les limites de notre patrie se trouvent circonscrites d'un côté par la Baie des Chaleurs et de l'autre par les frontières de la province d'Ontario. Canadiens-français, mes compatriotes, ouvrez les yeux, regardez autour de vous; notre patrie, elle s'étend d'un océan à l'autre: c'est un empire superbe. Voilà notre patrimoine. Partout dans cet énorme territoire vous êtes chez vous. »

Voilà une vision politique qui me rend fier d'être son arrière-petit-fils; voilà un orateur qui rend fier d'être de son sang; voici un homme intrépide, qui n'a pas peur d'afficher des vues peu populaires mais combien basées sur une grande intelligence de nos réalités, de notre histoire telle qu'elle fut et non pas telle qu'on a voulu qu'elle soit.

L'année 1895: l'affaire Shortis

Ce qui est probablement le plus important procès de sa vie eut lieu également en 1895. Le 1er mars à 10 heures le soir, dans les bureaux de la *Montreal Cotton Company* à Valleyfield, l'irlandais Francis Valentine Cuthbert Shortis alla voir quatre employés qu'il connaissait bien placer 12 000\$ dans des enveloppes de paie; il demanda la permission de voir le revolver qui était gardé dans un tiroir. Après quelques réticences du superviseur et une fois les balles enlevées, on lui laissa l'examiner. Le revolver une fois remis fut réarmé. Après quelques temps, Shortis saisit le revolver du tiroir et fit feu sur Hugh Wilson qui tomba blessé. John Loy immédiatement pris de téléphone pour appeler le docteur mais Shortis le tua d'une balle à la tête.

John Lowe, le superviseur en charge de la paie, prit l'argent et s'enferma avec Arthur Leboeuf dans la voûte. Wilson, blessé, chercha à s'échapper mais Shortis suivit sa trace et lui tira une balle dans la tête. Il revint ensuite à la voûte, cherchant à en faire sortir les deux hommes qui s'y étaient enfermés. À minuit, le gardien de nuit, Maxime Leboeuf, frère du précédent, faisant sa ronde arriva dans la pièce et fut lui-aussi tué par balle.

Heureusement, Wilson, malgré ses deux blessures réussit finalement à demander de l'aide. Le docteur Walter Sutherland pensa ses blessures, prit une barre de fer et avec un ouvrier confronta Shortis. Ce dernier se rendit alors sans difficulté et fut attaché. Un policier fut appelé. Il trouva sur Shortis un autre revolver ainsi qu'un ciseau.

Une fois averti, le Procureur Général de la Province de Québec T. C. Casgrain demanda à l'avocat Donald Macmaster, C.R., de représenter la Couronne à l'enquête du coroner J. A. Demers sur les incidents. Henri Césaire, lui, fut engagé pour représenter la défense à l'enquête préliminaire. Le prisonnier dut être transféré à Montréal puisqu'une foule houleuse voulait le lyncher.

Alors que Macmaster était convaincu que Shortis était sain d'esprit, Henri Césaire était absolument convaincu du contraire. On lui adjoignit l'avocat J. N. Greenshields, C.R. ainsi que George Foster.

La défense demanda que le procès eut lieu ailleurs qu'à Beauharnois, puisque les habitants de la région voulaient tous voir Shortis pendu. Leur requête fut refusée par le juge Louis Bélanger de Beauharnois lors d'une audience le 7 juin.

Par contre le juge Bélanger permit à la défense d'aller chercher en Irlande des témoignages pour montrer que Shortis n'avait pas été sain d'esprit lorsqu'il y habitait et qu'il y avait dans sa famille bien des cas de folie connus. Le juge des sessions C. A. Dugas fut choisi comme commissaire en charge, le tout aux frais de la défense, pour être remis à la cour sous sceau au plus tard le 15 août.

Greenshields, MacMaster et le juge Dugas se rendirent donc en Irlande et plus de 60 témoins furent entendus sur cinq jours à partir du 18 juillet. La défense demanda que les témoignages soient accessibles à ses experts. La Couronne s'opposa et le juge Bélanger refusa cette demande.

Le premier octobre à 10:25 heures, le jour de l'ouverture de la session de la Cour Criminelle

du district de Beauharnois, le juge Michel Mathieu de la ville de Québec, choisi pour cette occasion en remplacement du juge Bélanger, vit à la constitution d'un « grand jury » (un jury qui décidait de la validité d'une mise en accusation à la majorité simple). Cette étape fut rapide: à 12:00 heures celui-ci décida que la mise en accusation l'était en effet.

À 14:00 heures, le procès lui-même débuta: l'accusé plaida non-coupable pour raison d'insanité. La défense obtint du juge un jury mixte, i.e. un jury composé de six jurés francophones et de six anglophones, ce qui évidemment requiera que tout ce qui fut dit le soit dans les deux langues; elle obtint également que le procès ne porte que sur un chef d'accusation. La Couronne décida alors de procéder avec l'accusation de meurtre contre John Loy, le premier à être tué.

L'étape suivante consista à trouver douze jurés prêts à ne pas pendre l'accusé quelle que soit la preuve faite au procès. Ceci prit une journée et demie. Ceci fait, Henri Césaire demanda que tous les témoins quittent la Cour, à l'exception des experts psychiatriques et les parents de l'accusé. McMaster objecta que cela se produise avant qu'il ne puisse donner son adresse d'ouverture, mais le juge donna raison à la défense.

L'avocat de la Couronne exposa les faits, et ce que disait la loi sur l'insanité, à savoir: l'accusé était-il au moment du crime conscient que son acte était mal? Il nota de plus que la preuve d'insanité doit être claire, évidente, selon la loi. Il ajouta que si le jury trouvait l'accusé innocent car fou il n'y avait rien qui empêcherait les autorités psychiatriques de le libérer si elles le considéraient guéri, et donc que l'accusé ne serait pas nécessairement confiné à vie.

Les premiers témoins furent les survivants de l'attaque, qui racontèrent les détails déjà fournis. La Couronne chercha ensuite à établir que le coup était prémédité, que Shortis voulait voler l'argent. Les témoins de la Couronne terminèrent leurs dépositions samedi le 6 octobre à 11 heures.

C'était maintenant le tour de la défense. Celle-ci procéda aussitôt à déposer le rapport de la commission qui était allée en Irlande et avait questionné 48 témoins. McMaster s'objecta pour la forme. Les 575 pages de ce document durent être lues, d'abord en anglais, puis traduites. Parmi les exemples, on avait vu Shortis tirer dans une foule, mettre le feu au journal qu'on lisait, frapper quelqu'un avec un bâton, tirer sur des individus spécifiques.

Le lundi suivant, 8 octobre, on lut la déposition du docteur James Shea, directeur de l'asile d'aliénés. Il déposa que le grand-père de Shortis souffrait de « mania » et d'hallucinations; son oncle était épileptique. Le docteur William Garner, superintendant en médecine à l'asile, nota que l'oncle avait été admis quatre fois. Il dût par contre admettre que le père de Shortis n'était pas fou; de plus, que la plupart des patients à l'asile savait la différence entre le bien et le mal.

Le père Dunne, en charge de l'école à Waterford où Shortis était écolier, affirma que celui-ci avait été très difficile: il semblait incapable de se contrôler et apportait des fusils à l'école. Le lundi soir on avait fini la lecture du texte de la commission, évidemment écrit en anglais.

Le mardi matin, 8 octobre, on débuta la traduction du même texte en français, ce qui prit 21 heures alors que la lecture elle-même avait pris

dix heures. C'est le jeudi 10 octobre à 4 heures que cette étape fut terminée.

Après cela, la défense fit venir plusieurs témoins qui peignirent un tableau de l'accusé tout-à-fait comme celui qui était apparu à la commission en Irlande. Mais la question demeurait: était-il seulement excentrique, espiègle, ou était-il vraiment désaxé? Et était-il vraiment fou?

Le lundi suivant, 15 octobre, ce fut le tour de Millie Anderson, l'amie de Shortis, de rendre témoignage. Sa mère et son beau-père n'approuvaient pas qu'ils se voient. Le soir des meurtres, il vint la voir. Shortis, dit-elle, était certain que des gens l'épiaient et insista pour qu'elle ferme les rideaux. Il se plaignit constamment de violents maux de tête. Il lui montra des lettres de sa mère toujours dans leurs enveloppes scellées.

Malheureusement, Macmaster réussit à démolir sa crédibilité: ne devaient-ils pas se marier? ne devaient-ils pas se sauver ensemble? Elle nia, mais il revint à la charge: n'avait-elle pas écrit qu'elle lui serait fidèle? Oui, mais elle avait changé d'idée, le trouvant de plus en plus fou, répliqua-t-elle. N'avait-elle pas dit à mademoiselle Leblanc la semaine dernière que le prisonnier s'en tirerait en plaidant insanité et qu'il serait placé dans un asile pour trois mois? Henri Césaire objecta. Le juge lui demande de rephraser sa question. L'avocat lui demanda: n'avez-vous pas dit à mademoiselle Leblanc que vous alliez marier le prisonnier une fois qu'il sortirait de l'asile? Non, répliqua-t-elle. Encore une fois Henri Césaire objecta et le juge lui donna raison, malgré le fait que Macmaster affirma qu'il cherchait à établir si son témoignage était biaisé, ce qui serait probablement le cas si elle se considérait la

future épouse du prisonnier. Ceci dit, il accepta la décision de la Cour. Évidemment, le jury avait tout entendu; le doute était posé et le fait qu'après son témoignage elle alla s'asseoir auprès de madame Shortis à son invitation ne fit que renforcer celui-ci.

Ce fut ensuite le tour des parents du prisonnier. Ils dirent que ce dernier ne put marcher qu'à deux ans; qu'il était incapable d'articuler avant l'âge de six ans; incapable de compter à l'âge de sept ans; incapable de parler correctement avant l'âge de dix ans; qu'il était violent à partir d'environ douze ans; qu'il mentait.

Les psychiatres de la défense suivirent. Le premier fut James V. Anglin, alors superintendant médical à ce qui est aujourd'hui le l'hôpital Douglas. Il avait vu le prisonnier deux à trois fois par semaine depuis le 25 juin. Il considérait que le prisonnier n'était pas sain d'esprit, basé sur son indifférence et son insensibilité à propos de sa situation, sur son extraordinaire vanité, sur ses aversions intenses et irréflechies contre ceux qu'il rencontrait et sur ses blancs de mémoire. Macmaster objecta que c'était au jury de décider si le prisonnier était ou non sain d'esprit. Mais Henri Césaire et son collègue Greenshields citèrent le cas de M'Naghten en 1843. Le juge décida pour la défense.

Macmaster entreprit ensuite le contre-interrogatoire; il força le psychiatre à admettre que bien des aliénés savaient différencier le bien et le mal. Puis il lui demanda son opinion de la définition suivante d'imbécillité: « L'idiot n'a pas même l'intelligence d'un animal. L'imbécile est un degré supérieur au plan de l'instinct et de l'intelligence, mais peu ou pas supérieur à un chien, éléphant ou singe, et ne doit pas être considéré responsable

à cause de son carence mentale. » Henri Césaire demanda le nom de l'auteur. Macmaster refusa. Alors notre homme dit au témoin de ne pas répondre, mais le juge en décida autrement. Le psychiatre dit alors que cette définition ne couvrirait pas le prisonnier. Il dût admettre que le prisonnier n'était pas au niveau du chien. Greenshields exigea de connaître l'auteur de la définition. Macmaster répondit cette fois: c'est Daniel Clark, un de vos experts, dit-il. Il offrit le livre à la défense pour que ceux-ci puissent l'étudier! Et sur ce, le procès ajourna au lendemain matin.

Le lendemain l'avocat de la Couronne continua son contre-interrogatoire. Tout tournait sur ce qu'un individu considéré fou est en mesure de faire. Il fallait en effet lui expliquer comment on peut être un imbécile et agir comme il l'avait fait le soir des meurtres. Est-il lunatique ou criminel? Aujourd'hui on aurait dit tout simplement que l'accusé était schizophrène paranoïaque, mais cette classification n'existait pas alors. Pour le psychiatre, l'accusé n'avait plus le contrôle de ses actes. L'avocat n'était pas de cet avis.

D'autres psychiatres furent entendus, les mêmes points furent repris. Ce fut le tour de C. K. Clarke, surintendant médical à Rockwood, considéré comme le meilleur asile au Canada. Il était convaincu que l'accusé était n'était pas sain d'esprit, et qu'il n'était pas responsable de ses actes, qu'il était un imbécile en ce qui concerne le moral. Son comportement durant le procès - complètement désintéressé de tout ce qui se passait autour de lui, incluant les larmes de sa mère - le prouvait. Daniel Clark, superintendant médical de l'asile de Toronto, qui ne fut interrogé et contre-interrogé que pour trois heures, émit les

mêmes opinions. L'accusé avait agi par compulsion qu'il ne pouvait contrôler.

Le dernier psychiatre pour la défense fut R. M. Bucke, superintendant de l'asile de London, Ontario. Il débuta sa déposition vendredi le 18 octobre, le seizième jour du procès. Malheureusement, ce dernier ne corrobora pas vraiment les opinions des trois autres.

La défense termina sa preuve ce même jour. La Couronne entreprit sa réponse, faisant comparaître plusieurs témoins pour affirmer que l'accusé avait un comportement normal. Par contre Greenshields fit avouer à un d'eux que l'accusé avait pris seize jours pour faire un travail qui devrait n'en prendre que deux. L'accusé, fut-il dit, avait mal agi à plusieurs reprises et avait fini par proférer des menaces contre son employeur, et avait conspiré pour tuer un des individus en charge, tout le temps se montrant capable d'avoir de la suite dans les idées, de comploter, etc. Il y avait même été question de voler son employeur. Des lettres écrites par l'accusé montrant qu'il savait être rusé, et se mettre sur un bon jour, furent également lues, tout cela pour montrer qu'il était définitivement sain d'esprit. Ceci prit une semaine.

Lundi le 28 octobre, les plaidoyers débutèrent. Ce fut d'abord celui en anglais de l'avocat de la défense Greenshields qui prit trois heures. Il débuta par: « Tu ne tueras point. » Il ajouta que les jurés devaient en prendre compte, et que condamner quelqu'un à mort injustement était un meurtre. Il affirma qu'il n'aurait pas défendu l'accusé s'il ne le croyait pas non responsable de ses actes. Il chercha à convaincre le jury des conséquences de leur décision, avec laquelle ils devront vivre par après. Il mentionna que

la pendaison de l'accusé enverrait presque certainement ses parents dans la tombe. Il passa en revue les actes mentionnés durant sa jeunesse, et jusqu'au meurtre. Le premier coup de feu, affirma-t-il, fut accidentel, et engendra l'attaque de manie furieuse qui s'ensuivit. Il ajouta que la défense fit témoigner quatre experts, qui tous l'affirmèrent non sain d'esprit. La Couronne ne fit témoigner aucun de ses experts, qui pourtant étaient là durant tout le procès, car ils auraient été du même avis. Il termina en demandant au nom de ses parents que l'accusé soit envoyé pour le reste de sa vie dans un asile. Après tout, tous les experts avaient affirmé l'accusé était incurable.

Le lendemain, mardi le 29 octobre, ce fut le tour d'Henri Césaire. Son plaidoyer fut en français, pour les six jurés francophones. Il parla pendant 21 heures, malheureusement répartis sur trois jours. Ceci fut dû à des circonstances incontrôlables: il donna son plaidoyer alors qu'il était grippé. Il débuta à 10 heures; à 17 heures, il n'avait plus la force de continuer. Le mercredi, un des jurés, malade, ne put reprendre son siège avant 14 heures. À 15 heures, il dû être soigné de nouveau avant qu'il ne puisse reprendre. Encore une fois, il n'eut plus la force de continuer après 17 heures. Il put terminer son plaidoyer le jeudi par 12:30 heures.

Henri Césaire répéta somme toute tout ce que l'avocat anglophone avait dit; mais il cita de plus à plusieurs reprises le psychiatre français Philippe Pinel. Il examina en détail les cas de trois meurtres français du même genre où l'accusé fut trouvé non sain d'esprit. Son argument: si quelqu'un, non sain d'esprit, est jugé irresponsable en France à cause de sa folie, ne devrait-il pas l'être également en Angleterre ou au Canada? Il

admit que l'accusé est un individu dangereux, un maniaque qui doit être confiné dans un asile pour le reste de sa vie. Mais non sain d'esprit, il ne devrait pas être exécuté. Les jurés devraient prendre en ligne de compte la douleur de ses parents.

L'avocat de la Couronne Laurendeau donna un plaidoyer en français de cinq heures. Il s'en tint aux faits et rappela aux jurés la douleur de la famille de la victime. Le jour suivant, le premier novembre, était un jour d'obligation: la Cour ne siégea pas. Le procès reprit le samedi 2 novembre. Ce fut le tour de l'avocat Macmaster. Son plaidoyer dura quatre heures. Il fit remarquer que la définition légale d'insanité canadienne n'était tout simplement pas applicable dans le cas de l'accusé, point final. Il montra que l'accusé savait prévoir, ruser, etc. Il reprit tous les faits mentionnés et montra qu'il était possible de les expliquer sans présumer qu'il était un lunatique; un criminel, oui. À la fin, le jury lui donna raison. Le juge condamna donc l'accusé à être pendu à Beauharnois vendredi le 3 janvier 1896. Le procès était fini, mais tout n'était pas dit.

En effet, les parents et les avocats du condamné à mort présentèrent une requête au Gouverneur Général en Conseil demandant la commutation de la sentence de pendaison en une de prison à perpétuité. Deux raisons étaient mises de l'avant: d'abord que le condamné n'était pas sain d'esprit, avec comme preuve les affidavits affirmant ce diagnostic de la part des quatre psychiatres de la défense; puis que le jury avait, malgré leurs efforts, été influencés par leur révolusion contre le prisonnier. Cette pétition fut donnée personnellement au ministre de la justice le 12 novembre. Évidemment le cabinet reçut plusieurs opinions à ce sujet. Entre autres, le juge suggéra que la commutation serait justifiée;

même un des psychiatres de la Couronne suggéra la même chose, disant que la définition légale d'insanité devrait être revue. Le Cabinet examina le cas le 24 décembre: cinq se prononcèrent pour la commutation, et cinq contre, après trois heures de délibérations. Il reprit l'étude du sujet le 28 décembre, et cette fois, le vote fut six contre six.

Les instructions que le Gouverneur Général avait reçues lorsqu'il avait pris son poste étaient qu'il se devait de suivre la recommandation du Cabinet dans les cas de demande de commutation. Le problème ici était que ce dernier n'avait pas fait de recommandation, puisque les votes pour et contre étaient égaux. Ces résultats furent communiqués au Gouverneur Général, lord Aberdeen. Il rencontra en privé chaque ministre qui avait été présent à la réunion. À la fin, il reçut une directive de Londres lui disant que dans ce cas où le Cabinet n'avait pas de recommandation, il avait *carte blanche*.

Le 31 décembre, lord Aberdeen annonça au premier ministre qu'il avait décidé de commuer la sentence de Shortis en emprisonnement à vie. Grâce à l'intervention de lord Aberdeen, la défense avait gagnée: la vie de Shortis était sauvée. Henri Césaire avait obtenu ce qu'il croyait être juste et équitable.

L'année 1899: son discours du Memorial Day à Montréal

Le gouvernement d'Ottawa nommait alors comme maintenant les juges de la Cour Supérieure. Le nombre d'avocats qualifiés dépassant largement le nombre de postes, le gouvernement avait, comme toujours, tendance à

choisir parmi leurs partisans, et plus encore parmi ceux qui avaient aidé leur élection. Le parti libéral du Canada avait pris le pouvoir en 1896.

Nous avons déjà vu qu'Henri Césaire était libéral. En 1899 son nom avait été mentionné comme un des avocats qui pourraient être nommé juge. Un avocat jaloux, écrivit alors anonymement un article virulent dans la *Petite Revue* le 2 mars 1899, attaquant les qualifications d'Henri Césaire comme libéral.

Un reporter lui demanda de répondre à cette accusation. Il affirma que de fait il était libéral; qu'il lui aurait été facile de se lancer en politique comme conservateur compte tenu des premiers bureaux dans lesquels il avait travaillé; qu'il s'était présenté comme libéral dans le comté de Jacques-Cartier; et que son bureau aidait le parti à chaque élection.

Il ajouta deux points très importants. « Tout avocat doit aspirer à la magistrature; ce doit être là le couronnement naturel de la carrière de l'avocat. J'ai cette ambition comme tous mes confrères doivent l'avoir. C'est, ce me semble, un sentiment bien légitime. » Mais à cela il ajouta le point suivant, crucial: « Bien qu'il me soit arrivé fréquemment de me constituer gratuitement solliciteur pour les autres, jamais de ma vie je n'ai rien demandé pour moi-même. L'honneur d'arriver à la magistrature surtout n'est pas une chose qu'un homme qui a la conscience de sa dignité doit chercher à obtenir par des sollicitations ou en exerçant une pression au moyen des influences qu'il peut avoir à son service. Ce choix doit être laissé entièrement à la discrétion des ministres dont le devoir est de nommer celui qu'ils jugent le mieux qualifié et le plus digne. »

Le discours qu'Henri Césaire prononça lors du *Memorial Day* en 1895 dut être considéré suffisamment remarquable pour qu'on lui demande de donner l'oraison pour la même occasion en 1899. Ce discours fut fort différent du précédent.

Il débuta en mentionnant que depuis maintenant 33 ans les vétérans paradaient en uniforme dans les rues et escortaient des chariots de fleurs fraîchement coupées aux couleurs de la nation américaine. Cette parade avait comme but de décorer les tombes de leurs camarades soldats morts et d'ainsi rappeler à leurs amis décédés qu'ils n'étaient pas oubliés, leur parlant comme s'ils étaient encore vivants, en bons camarades.

Il insista ensuite sur le fait qu'eux, les survivants, étaient de moins en moins nombreux et de plus en plus chargés d'années, mais toujours aussi dévoués à leurs camarades et à la cause pour laquelle ils s'étaient battus, pour sauver de l'esclavage trois millions d'hommes, et donc pour la liberté et l'humanité, pour le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, et pour la proposition que « tout homme est né libre. » Et de cela, le monde entier rendait grâce: les soldats de l'Union avaient par leurs actes avancé la cause de l'humanité et le bonheur des générations futures.

Il reprit alors certains des thèmes qu'il avait abordés lors de son discours précédent à propos de la république américaine

Il mentionna également l'esprit de sacrifice chez les officiers et les simples soldats, un esprit d'humilité et d'abnégation.

Il insista sur l'importance sociale et politique de la Grande Armée de la République basée sur la fraternité et la charité, et sur l'importance de

l'association des Fils des Vétérans, association patriotique comme celle de leurs pères, et leur association avec le «Relief Corps» qui avait aidé les prisonniers dans les camps.

Il termina en insistant sur le fait que quoique membres du G.A.R., les membres présents étaient également Canadiens, vivants dans un pays libre grâce à l'Angleterre, et jouxtant la République américaine, dont l'amitié était garantie de prospérité et paix.

Sa firme légale déménagea au 151 rue Saint Jacques en 1899. Elle y était encore en 1902.

L'année 1900: son discours du Memorial Day à Richford, Vermont

Le résultat de son discours au G.A.R. pour le *Memorial Day* de 1899 fit qu'on lui demanda de donner celui de l'année suivante devant le commandant du G.A.R. de l'état du Vermont à Richford.

Encore une fois, il donna un discours très bien senti, répondant à toutes les attentes des vétérans. Il débuta en faisant remarquer que par le 30 mai la Nature s'était refait une beauté, que le Printemps était la saison des amours, que cette cérémonie de fleurir les tombes des camarades morts était une expression d'amour mais aussi de peine face à la perte que leur mort avait entraînée.

Il remercia alors ses compagnons de l'avoir invité à parler et affirma qu'il était loyal face à ce devoir et sincère dans ses paroles.

Il reprit alors ce sentiment que les morts étaient encore présents en esprit et actifs dans

leur cimetière, et inspirant dans les survivants l'obligation d'enseigner à la génération montante les vertus d'héroïsme, de dévotion et d'amour de la patrie.

Il se lança alors dans une étude des causes de leur lutte pour la patrie, de la défense de la république avec son idéal que «tous les hommes sont nés égaux». Il en profita pour reprendre les mots mêmes du président Lincoln lors de l'inauguration du cimetière de Gettysburg.

Il reprit alors le thème que les alliés des Confédérés étaient les régimes autocratiques et que les alliés de l'Union étaient ceux qui croyaient aux droits du peuple et qui étaient vrais démocrates. Il ajouta ce texte qu'il avait déjà utilisé: « Ces jours-là comme aujourd'hui, il y avait dans notre Canada libre, des gens du peuple avec de forts bras et des coeurs vaillants qui ne considèrent pas qu'il était déloyal à leur pays de fournir une aide amicale pour la défense du peuple et de l'humanité, et qui se sont joints avec entrain à leurs frères américains. J'étais, ainsi que plusieurs autres dont vous connaissez les noms, parmi eux, camarades. Entraînés par l'enthousiasme de notre jeunesse, nous avons combattu et versé notre sang pour la cause sacrée du peuple et pour l'abolition de l'esclavage; et une fois la lutte sanglante terminée, nous sommes retournés chez nous, fiers d'avoir contribué au triomphe de la liberté et au maintien du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Il rappela ensuite que 140 ans plus tôt avait été créé un pays basé sur l'égalité des hommes. Tout citoyen américain se savait égal à tout autre. Il parla ensuite des limites démocratiques de la république romaine, puis de celle de Venise, notant

que c'est la république américaine qui la toute première fut réellement démocratique. Évidemment le passage de la monarchie constitutionnelle anglaise avec son Parlement à la république américaine sans classe fut un passage relativement aisé, mais nouveau tout de même.

Il examina ensuite la Révolution française par laquelle furent éliminés les pouvoirs et privilèges des aristocrates et du roi qu'il examina avec soin, montrant leur absurdité et leurs dangers extrêmes. Il mentionna le cas de Latude, emprisonné et isolé dans la Bastille par une « lettre de cachet » pendant 30 ans, que ce traitement avait rendu fou.

Avec une vigueur et un sens dramatique remarquables il évoqua le peuple français se révoltant contre ce régime terrible et prenant la Bastille. Les têtes couronnées de l'Europe se portèrent à la défense de la noblesse française, mais les gens du peuple se portèrent avec succès à la défense de la république. Évidemment la république fut après un temps conquise par l'Empire et la gloire militaire, mais le principe de l'élection d'une chambre législative élue par le peuple fit son chemin tout autant que celui des droits de l'homme.

La sécession des États confédérés de ceux de l'Union était un danger pour la démocratie en Amérique car cette division affaiblissait chacune des deux républiques restantes, les rendant plus vulnérables à des attaques futures. La restauration de l'ensemble précédant la sécession était nécessaire pour assurer la survie de l'ensemble: l'union fait la force. Il reprit ensuite le cas de la république du Mexique attaquée mais qui sut se défendre parce qu'elle était unie.

Il reprit à nouveau les thèmes qu'il avait abordés dans ses discours précédents, mais insistant surtout sur le cas de l'esclavage, ce marché de chair humaine. C'est alors qu'il mentionna les exhortations du capitaine de sa compagnie F du 76ième N. Y. à propos de ses êtres humains, hommes, femmes et enfants vendus et achetés séparément ou en bloc comme de la marchandise, une chose ignoble, horrible et indigne.

Il insista sur le fait qu'abolir l'esclavage était raison suffisante de faire la guerre, un mal terrible en soi. Il continua à développer les thèmes qu'il avait déjà abordés à plusieurs reprises, mais termina avec un paragraphe des plus touchants: « Mais au-dessus de tout, donnons notre plus grande gratitude aux humbles combattants qui ont tout sacrifié, leur nom comme leur vie, sur l'autel de leur pays. Ah! Personne ne peut parler avec plus en connaissance de cause que moi de leur abnégation et de leur dévotion à leur pays. Dans ces terribles prisons du Sud où j'ai passé plus d'une année de ma vie, j'ai vu des centaines d'entre eux mourir sans un murmure, eux dont les noms après leur mort n'ont été ni notés ni chéris. Que leurs cendres reposent en paix, et que leurs âmes soient bénies pour toujours. Ils sont morts, mais c'était pour la cause de leur pays et si, comme je crois, il est vrai qu'il y a quelque part au-delà de la tombe un endroit de paix et de récompense pour les bons et les vaillants; il doit y avoir aujourd'hui une augmentation de leur bonheur à savoir que leur sacrifice et leur dévotion n'ont pas été oubliés, et qu'une fois par année il y a à travers tout le pays un jour pour honorer leur mémoire, un jour où la gratitude universelle d'une grande nation affirme avec force qu'ils ne sont certes pas morts en vain. »

L'année 1901: « L'avenir des Canadiens Français »

Le 4 février 1901, Henri Césaire écrivait un article pour le journal *Monde illustré* à la demande de son rédacteur. La question que posait ce dernier était: « Qu'advient-il de la race Canadienne Française en ce XXe siècle? Restera-t-elle unie, forte, homogène... ou se fondra-t-elle dans le pan-américanisme? »

Il débuta en cherchant à établir quelle serait alors la situation politique en Amérique du Nord. Il jugea d'abord que la République américaine resterait unie. Son argument se résuma ainsi: « ce qui les a unis, et ce qui dans l'avenir continuera de les maintenir dans leur union, ce sont les grands principes de la démocratie, à savoir: la «Liberté», l'«Égalité» et la «Fraternité», principes que tous sont fiers de professer et pour le maintien desquels il n'y a pas un citoyen américain qui ne serait prêt à sacrifier sa vie. Pour cette raison, je n'entrevois aucune cause de désunion qui pourrait, un jour, amener une dislocation de la République ou un morcellement de son territoire. »

Il jugea ensuite que la dissolution de l'Union canadienne était également improbable et estima que le Canada ne tomberait pas sous la domination américaine puisque l'Angleterre tenait au maintien de son Empire. Il admit que le Canada deviendrait davantage indépendant mais resterait lié à l'Angleterre.

Ces situations futures établies il chercha ensuite à répondre à la question elle-même. Il jugea que les Canadiens français seront plus canadiens, « plus unis à leurs compatriotes de langue anglaise; mais dans cent ans d'ici ils seront

encore des Canadiens-français, c'est-à-dire des Canadiens parlant la langue française et fidèles à leur origine, à leur institution, à leurs lois et à leur religion. »

Il ajouta alors: « L'union des races, (je ne dis pas la fusion, je ne la crois pas possible), mais l'union des Franco-canadiens et des Anglo-canadiens, voilà l'avenir que je prévois et que je souhaite à mon pays pour le bonheur des générations qui suivront. Les Canadiens-français resteront Français pour eux-mêmes et non pour le compte d'aucun autre pays, mais avant tout seront Canadiens. Or, qu'est-ce qu'un Canadien? C'est un homme qui est né dans un pays libre et qui a grandi sous l'égide des institutions démocratiques. C'est un homme qui révère le drapeau du Grand Empire qui le protège et dont les couleurs flottant au-dessus de sa tête sont comme un emblème, un signe d'alliance et de ralliement entre lui et tous les peuples qui vivent sous la même protection. C'est un homme qui sait que son titre de citoyen britannique est pour lui comme un talisman qui lui assurera le respect de tous, en quelque pays qu'il se trouve. C'est un homme qui sent qu'il peut braver partout la tyrannie, l'injustice et la persécution, parce que derrière lui se trouvent toutes les forces de l'armée et de la marine du grand Empire anglais pour le protéger et faire mordre la poussière à ses oppresseurs. Or, tout cela nous vient de la vieille Angleterre. Il est bien vrai que notre langue est celle de la France, mais nos moeurs, nos habitudes, nos goûts, notre éducation politique et sociale, notre amour passionné et intelligent pour la vraie liberté sont autant de choses qui sont le résultat de notre contact journalier avec nos concitoyens de langue anglaise.» »

Il ajouta un *proviso* fort important: « Dans le but de resserrer les liens d'amitié et de rendre plus intenses les sentiments de sympathie qui nous unissent à nos compatriotes anglais, dans le but de donner à nos enfants les mêmes chances d'avancement que celles qui se trouvent à la portée de nos concitoyens de langue anglaise, et surtout dans le but de conserver à notre Province sa part de légitime influence dans la grande famille canadienne, nous sentons qu'il faut faire apprendre aux générations qui grandissent la langue de la majorité. »

Il alla encore plus loin: « La connaissance de la langue de la majorité rendant plus faciles et plus fréquentes les relations entre les habitants des diverses provinces de la confédération, il en résultera, qu'en se connaissant mieux, les uns et les autres s'estimeront davantage. Les préjugés de race et de religion disparaîtront rapidement pour faire place à la tolérance et à un sentiment de générosité mutuelle. Toutes les nationalités seront confondues dans la nationalité canadienne. On n'en reconnaîtra pas d'autres et on n'en souffrira pas d'autres. Les Canadiens, reconnus pour leur bravoure sur les champs de bataille et par leur esprit de paix et de conciliation dans leurs relations intestines, admirés à cause de leur instruction et de leur progrès dans l'agriculture, les arts et les sciences, seront partout cités comme un peuple modèle et l'un des plus florissants et des plus heureux de la terre. »

L'année 1901: son discours à la Louisiane française

Henri Césaire fut également invité à donner un discours à Buffalo aux Louisianais le 21 août 1901, jour qui leur avait été réservé par les organisateurs de l'Exposition pan-américaine.

Après avoir remercié les organisateurs de l'avoir invité si généreusement, il s'adressa à ceux qu'il appela « mes compatriotes Lousianais. »

Il débuta en parlant de Robert Cavelier de Lasalle, qui, parti de Lachine, découvrit la Louisiane, puis de plusieurs autres. Il fit alors le rappel des actes héroïques accomplis ensemble par Louisianais et Canadiens-Français sous le drapeau de la France. Puis il mentionna les « Tigres de la Louisane, » qui réussirent une trouée dans les rangs des troupes de l'Union à Gettysburg, ceci pour se faire ensuite encercler, et qui se battirent jusqu'au dernier homme, refusant de se rendre comme la vieille garde à Waterloo.

Il termina son discours en affirmant que le fait français demeurera en Louisiane comme il demeurera au Canada.

Les années suivantes

Le 16 juin 1902 Henri Césaire fut assermenté par le juge en chef, Sir Melbourne Tait, comme juge de la Cour Supérieure pour le district de Beauharnois. Il allait avoir 60 ans en septembre. Il siégea pour la première fois le lendemain, le 17 juin. Il remplaçait alors de l'honorable juge Louis Bélanger qui venait de prendre sa retraite.

Le 11 octobre 1902 eut lieu à Cortland la

trente-quatrième réunion du 76ième New York Volunteers, le régiment américain dont Henri Césaire avait fait partie.

Il y alla pour la première et, à ce que je sache, la dernière fois de sa vie. C'est lui qui donna le discours principal de la journée. Il affirma alors qu'il s'était engagé sous l'*alias* de *Louis Henry* et dit qu'il entendait écrire un compte-rendu de sa capture et de son escapade. N'ayant fait partie du régiment que pendant quelques mois, il n'y rencontra qu'un seul membre qu'il avait connu, le sergent Orrin Burton, qui avait fait partie de la compagnie F tout comme lui.

Le 11 novembre 1902, Henri Césaire reçut des mains du comte Mazza, représentant du roi d'Italie, la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, en reconnaissance des services rendus aux membres de la colonie italienne de Montréal.

Il publiait le 26 février 1903 dans le National Tribune le texte intitulé *The Devil at Andersonville: an anecdote from the Andersonville Stockade*.

Cette anecdote plutôt amusante est celle de l'apparition d'un « diable » du milieu du feu de camp autour duquel se trouvaient de jeunes gardes sudistes terrifiés: ce qu'ils virent réellement fut un prisonnier dont le tunnel d'évasion déboucha par hasard au beau milieu de leur feu de camp, se dressant debout, noirci et hurlant de douleur sous l'effet de ses brûlures. Leur effroi amusa beaucoup les prisonniers ainsi que les autres gardes, qui ne se gênèrent pas pour se moquer d'eux.

Le 14 mai 1906 sa fille Annette maria en la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Saint-Jacques Lorenzo Bélanger, veuf de Léonie Bertrand et fils d'Elzéar Bélanger et de Émélie Hamel. Parmi leurs

petits-enfants se trouve Suzanne Bélanger Montel.

Le 28 avril 1908, son fils Guillaume Saint-Pierre, alors reçu avocat, maria en la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Saint-Jacques Émilienne Bélanger, fille de Ernest Bélanger et de Diana Hamel (ces parents sont respectivement frère et soeur des parents de Lorenzo Bélanger). Je suis un de leurs petits-fils et ma cousine germaine Odile Malépart est une de ses petites-filles.

Le samedi 19 décembre 1908 à 16 heures, son épouse Albina mourut à l'hôpital Notre-Dame à la suite d'une opération sérieuse. Elle y avait été transportée le jeudi précédent. Elle n'avait pas encore 56 ans.

Le 18 janvier 1909 sa fille Juliette Saint-Pierre maria en la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Saint-Jacques l'avocat Alex Prud'homme, fils d'Alex Prud'homme. Le 22 mars 1909, Henri Césaire devenait juge de la Cour Supérieure pour le District de Montréal en remplacement du juge Michel Mathieu. Le 14 juin 1909, dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Saint-Jacques son fils Georges Bernardin Saint-Pierre, alors ingénieur, maria Hélène Almira Sauvé dite Laplante. Ceux-ci emménagèrent dans la maison paternelle. Parmi leurs petits-enfants se trouve Janice Saint-Pierre Westfall.

Au début d'octobre 1909, Henri Césaire fit don au Palais de Justice de Montréal d'un tableau, don conditionnel à ce qu'il soit placé dans la salle d'audience de la Cour Criminelle. Ce tableau était un portrait de lui en pied.

Le rôle de juge ne porte pas d'ordinaire à contreverse; les jugements au civil sont basés sur le Code Civil et au criminel, il s'agit plutôt

d'instructions au jury. Il y a évidemment la conduite des procès qui est sous sa gouverne mais rarement un juge fait-il parler de lui autant qu'un avocat criminaliste dont le plaidoyer est souvent crucial et pour lequel Henri Césaire s'était préparé comme un acteur pratiquerait son rôle: il examinait même l'effet de chaque geste dans un miroir afin de s'assurer d'obtenir l'effet désiré, selon mes grands-parents.

Il reste qu'un jugement avait fait couler beaucoup d'encre et même a été pris à partie encore une fois il y a quelques années: son jugement dans l'action de Madame Langstaff contre le barreau de la Province.

Son jugement dans cette cause fut donné en février 1915. Madame Langstaff était une jeune femme qui avait travaillé dans le bureau d'avocats de Jacobs, Hall, Couture & Co. et de là avait réussi ses cours de droits à l'Université McGill avec honneur. Aussi voulut-elle devenir avocate; ce qui exigeait admission aux examens du Barreau, ce qui lui fut refusé. D'où son action contre le Barreau.

Le point principal en litige était le suivant: le Code Civil permettait-il aux femmes de pratiquer le droit ou non? Le masculin utilisé dans le texte de la Loi était-il général comme dans bien des instances dans la Bible ou restreignait-il la profession aux hommes? Il jugea que le Code Civil utilisait le masculin dans le second sens; ceci basé sur le fait que le Code Civil n'accordait pas aux femmes mariées, comme dans le cas de la demanderesse, le droit d'être tutrice sauf dans le cas de leurs enfants et encore seulement sous la supervision d'un sous-tuteur; que la Loi Salique excluait les femmes de l'ordre des avocats; que le *Common Law* britannique faisait de même; que lorsque la Loi

fut passée au Québec seuls les hommes pouvaient être admis au Barreau et que la Loi n'avait eu comme but que de codifier ce qui existait alors; et que jusqu'à ce moment personne ne s'y était objecté.

Ceci dit, il ajouta également que les femmes ne devraient pas exposées aux affaires sordides avec lesquelles un avocat doit composer.

Son jugement ne fut pas bien reçu par les féministes du temps. Ce qui l'amena à dire que les femmes n'étaient pas aptes à devenir avocates si elles ne pouvaient pas saisir ses points de loi. La Cour d'Appel lui donna d'ailleurs raison. N'oublions pas que le rôle du juge est de voir à appliquer la Loi telle qu'elle est écrite, et non pas de la réécrire.

Henri Césaire demeura au 144 Berri même après la mort de son épouse, et son fils George Bernardin s'y installa avec son épouse. Quand, vers 1912, ce dernier déménagea en Ontario, Henri Césaire s'installa au 2330 avenue du Parc. C'est là qu'il mourut le 8 janvier 1916 à 19:50 heures d'un cancer à l'estomac.

Ses dernières semaines

À la fin de novembre 1916, sachant ses jours comptés, Henri Césaire demanda un congé de six mois. Il fit seul dans ses robes de juge une dernière tournée du Palais de Justice, puis nettoya son bureau et rapporta ses effets à la maison. Sa carrière était terminée.

Ce n'est que peu de temps avant Noël qu'il avertit sa famille de sa fin imminente. Stoïque, il attendait la mort debout, sans se plaindre. Celui-

ci était un homme fier, qui n'avait pas peur de l'adversité, et qui n'acceptait pas qu'on bafoue son honneur: « Il ne l'emportera pas en Paradis! » disait-il alors, les dents serrés, selon ma grand-mère.

L'après-midi de sa mort, alors qu'il avait dû s'aliter puisque son état était devenu critique, des membres de sa famille demandèrent pour lui les derniers sacrements. L'archevêque de Montréal lui-même, Monseigneur Bruchési vint avec sa suite pour les rites. Ce dernier aborda le mourant avec les mots: «Repentez-vous!» Le mourant lança aussitôt vers sa fille Annette un regard qui lui ordonnait de mettre l'évêque et sa suite à la porte. Celle-ci lui répondit par un regard qui le suppliait d'accepter. Comme il adorait celle-ci et aimait ses enfants par-dessus tout, il laissa faire. Et, comme l'annonça les journaux, il reçut les «suprêmes consolations de l'Église.»

Pour quelle raison l'évêque lui-même vint n'est pas claire. Mais on trouva son tablier de franc-maçon après sa mort.

Parmi les éloges faits dans les journaux après sa mort, on note: « Comme avocat criminaliste, M. Saint-Pierre avait acquis une grande célébrité en figurant avec succès dans nombre de causes retentissantes. Il a été un ornement pour sa profession et a fait briller, dans la magistrature, les plus hautes qualités du coeur et de l'intelligence. Doué d'une sensibilité étonnante, mais admirable, il savait compatir aux détresses que ses fonctions d'avocat ou de juge lui faisaient découvrir, et maintes fois, devant le malheur, il a su tempérer les rigueurs des lois inexorables. Il fut un juge humain, et sa mort affligera les justiciables ainsi que tous les infortunés qui ne s'adressaient

jamais en vain à sa charité compatissante. Au début de la guerre, il s'était inscrit comme membre à vie de la société Canadienne de la Croix-Rouge, et il occupait un poste élevé dans la direction de la section de cette société établie dans le nord de la ville. »

Dans La Presse du dix janvier 1916 on pouvait lire en première page: « Et puisque les exemples donnés par ceux qui ne sont plus doivent servir de guides aux survivants, disons tout de suite que la vie du défunt mérite d'être imitée, au moins sous deux aspects: l'éducation et le patriotisme. Malgré qu'il ait eu des préférences indiscutables pour la langue française, l'Hon. juge Saint-Pierre avait une éducation anglaise parfaite. Il était d'opinion qu'un vrai Canadien doit, autant que possible, s'appliquer à maîtriser les deux langues officielles. Pour lui, la connaissance des deux langues était un moyen indispensable pour maintenir les bonnes relations entre les deux grandes races de notre pays. Quant à ses tendances humanitaires et à son patriotisme, ils sont déjà trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire mention... Il n'y a pas longtemps encore, à l'occasion de la guerre actuelle, on l'entendait faire, du haut de son fauteuil judiciaire, un vibrant appel au patriotisme canadien en faveur de la cause de l'humanité et de la civilisation. »

Henri Césaire fut donc accueilli au cimetière Notre-Dame des Neiges le 11 janvier 1916. Son acte d'inhumation est quelque peu révélateur de l'homme: il y est nommé « L'honorable Henri Césaire Berrier Saint-Pierre, Juge de la Cour Supérieure & veuf de Dame Marie Adéline Albina Lesieur. » Parmi les gens qui ont signé se trouvaient deux de ses fils, encore une fois surnommés « Berrier Saint-Pierre. » Or très

rarement utilisait-il le nom de « Berrier » ce qui est parfaitement normal puisque ce nom n'existait pas dans la famille: ceux-ci étaient originellement des « Brayer dit Saint-Pierre, » le « Brayer » étant orthographié de plusieurs façons très différentes. Or le défunt n'aimait pas du tout ce nom, et l'avait tout simplement modifié en « Berrier, » un nom qui était connu et qu'il préférait. Aussi est-ce sur ce nom qu'il fut inhumé au cimetière. Il s'était également rajeuni de deux ans, mais la famille était au courant de ce subterfuge et son âge, 73 ans, est consigné correctement dans l'acte.

Mystère au cimetière

Henri Césaire avait acheté conjointement à la mort de son beau-père Louis Adolphe Lesieur en 1894 un terrain au cimetière Notre Dame des Neiges, soit la concession 430 de la section O, terrain qui fut alors divisé en deux: il prit possession de la concession 430 D alors que les Lesieur prirent la concession 430 G. Son épouse Albina ne fut pas inhumée dans son lot mais bien dans celui de ses parents. Henri Césaire fut reçu au cimetière le 11 janvier 1916 mais ne fut inhumé dans son terrain que le 24 avril, une fois le sol dégelé. Un monument s'y trouve d'ailleurs notant ce fait. Mais ceci n'est pas la fin de l'histoire: le 11 mai 1918, il fut exhumé de son terrain et inhumé dans la concession 962 de la section H, terrain acheté par un Charles Ferdinand Meunier en 1888. Mais il y a plus: Fernand Perras, un enfant de trois mois et demi accueilli au cimetière le 12 janvier 1916, le jour après l'arrivée de notre homme, et inhumé le 21 avril 1916 dans une petite fosse, fut également exhumé et inhumé le même jour dans le terrain où fut transféré Henri Césaire le 11 mai 1918.

Les exhumations et transferts de corps requiéraient alors, tout comme aujourd'hui, un jugement de la Cour Supérieure. Il s'ensuit que ce jugement a dû être prononcé. Ce jugement a dû être à la suite de requêtes faites en bonne et due forme à la Cour. Malheureusement le cimetière n'a pas ces documents et la raison de ces transferts est inconnue à ce jour.

Non seulement Henri Césaire a-t-il eu une vie bien remplie, mais également une vie de mystères.

Épilogue

C'est donc sur notre faim de savoir que cette biographie se termine. Celle-ci, avec un peu de chance, pourra être complétée plus tard, au fur et à mesure que des faits nouveaux feront surface. Tout travail comme celui-ci est forcément incomplet; cela est inévitable. Tout ce que j'espère, c'est de m'être bien basé sur les faits et d'avoir évité les erreurs trouvées ailleurs à son sujet.

Un tout dernier point: mes grands-parents étaient tous des grands catholiques; tous pratiquaient leur religion avec ferveur. Cela n'a jamais empêché mon grand-père Guillaume Saint-Pierre de vénérer son père qui non seulement était un grand homme, mais un père aimant et dévoué, un humaniste, un homme de bien. Qu'il ait eu ou non une maîtresse, comme me l'a affirmé ma tante Denyse Saint-Pierre Normandeau, ne change rien au reste.

Montréal, le 31 janvier 2011

Centième anniversaire de la naissance de mon oncle Marcel Malépart, époux de Madeleine Saint-Pierre, elle-même fille de Guillaume Saint-Pierre

Ce discours improvisé, un parmi plusieurs qui furent donnés ce jour-là, eut lieu comme tous les autres au Monument National à cause de la pluie et fut reproduit in extenso dans l'édition de mardi le 27 août 1895 du journal La Patrie aux pages 1 et 2. Il a été transcrit par Jacques Beaulieu, arrière-petit fils de son auteur

DISCOURS DE M. H.C. ST PIERRE

Monsieur le Président,

Mes chers compatriotes,

Comme mon ami David, j'ai appris ce matin seulement qu'on m'avait désigné comme devant être l'un des orateurs de la circonstance; cependant je ne me plaindrai pas de cette invitation quelque peu tardive. Pour parler des héros de 1837, pour parler de Chénier surtout, je n'ai pas besoin de méditation, ni de recherches, il suffira de mon âme, de mon coeur de patriote.

«A tout seigneur tout honneur» dit le proverbe: Messieurs, il n'y a pas ici de seigneur mais je réclame l'honneur de payer aux héros de 1837 ma part du juste tribut de gloire et de reconnaissance qu'ils ont si vaillamment mérité. Cet honneur je le réclame par droit de naissance: celui qui vous parle en ce moment est le fils de Joseph St Pierre, l'un des survivants de Chénier.

C'étaient de sombres jours que ceux de 1837; mais à la lueur des coups de feu de St Denis, St Charles, St Eustache, à la lueur des incendies allumés par la vengeance et la haine, on aperçoit les mâles et nobles figures des «patriotes;» mais parmi elles je n'en vois pas de plus mâle, ni de

plus fière que celle de Chénier. Ovide Perrault, l'un des chefs, a combattu en brave à St Denis, il a sacrifié sa vie comme Chénier pour la cause de son pays; mais il est mort au sein de la victoire et il a pu recueillir une partie de sa récompense dans l'ivresse du succès. Pour me servir d'une expression connue il est entré encore vivant dans sa propre apothéose. Chénier, lui, a combattu un contre trente, et, bien que pour résister à une armée de trois mille hommes il n'eut autour de lui que deux ou trois cents compagnons dont près de la moitié étaient sans fusil, il n'a pas reculé d'une semelle. Certain d'avance de la défaite, il a bravé l'ennemi jusqu'au bout et il est mort en combattant comme un brave, les armes à la main.

Quelle était donc la cause de cette émotion si profonde, de cette colère si sauvage qui à cette époque dominait notre population?

Vous les connaissez nos bons habitants des campagnes. Existe-t-il au monde une population aux moeurs plus douces, aux habitudes plus paisibles? Assurément pour les jeter dans un pareil état d'effervescence et de fureur, il fallut que l'expression [sic; l'oppression] fût bien cruelle, la provocation bien violente, l'insulte bien humiliante et bien intolérable. Ah! Messieurs, je le sais, il s'en trouve parmi nous qui, jouissant aujourd'hui paisiblement de tous les avantages et de toutes les libertés que ces hommes courageux nous ont conquis, semblent s'imaginer que ce qui existe de nos jours a existé de tout temps, et ces gens si tranquilles, si impassibles dans leur bien-être, on les entend traiter d'imprudents et de rebelles ceux-là même de qui ils tiennent tous leurs droits politiques, et chez quelques-uns d'entre eux la licence et l'abus du langage vont jusqu'à l'ingratitude, jusqu'à la stupide et basse satisfaction

d'insulter leur mémoire. C'est pour cela que de temps à autre il est bon de remettre un peu sous leurs yeux quelques-unes des pages de notre histoire et de leur faire apprendre de nouveau à ces bureaucrates de nos jours ce qu'ils n'auraient jamais dû oublier.

Elle est longue l'énumération des griefs dont se plaignaient les Canadiens-français en 1837. Pour les mentionner tous il me faudrait abuser et de votre temps et de votre patience. Il me faudrait vous dire tout ce que contenaient les «92 résolutions,» ce puissant plaidoyer qui, dans le temps, reçut l'approbation de l'immense majorité de nos concitoyens. Le gouvernement était composé du gouverneur que nous envoyait l'Angleterre et d'un certain nombre de ses affidés qu'il appelait son conseil et qui avec lui disposaient à leur guise des fonds de la province sans en rendre compte à personne.

L'assemblée populaire était traitée avec mépris et ne semblait exister aux yeux de ces maîtres insolents que pour voter les subsides dont ils avaient besoin. Le Conseil Législatif nommé par la Couronne et formé des partisans les plus zélés du régime existant a été surnommé «L'Assemblée des Vieillards Malfaisants». Le pillage le plus éhonté des deniers publics se faisait presque ouvertement sans que les représentants du peuple pussent y porter remède. Le peuple demandait des écoles, des chemins publics, des routes à travers la forêt pour ouvrir la colonisation. Tout lui était refusé. En revanche, ces messieurs du pouvoir, ligüés ensemble par ce que l'Histoire a déjà flétri sous le nom de «Family Compact», se taillaient des fiefs dans les plus belles terres de la province et se distribuaient tous les emplois les plus lucratifs. En 1836, presque tous les employés

publics étaient d'origine anglaise, et malgré que la population du Bas-Canada fut de six cent mille habitants dont cinq cent vingt-cinq mille d'origine française, 47 fonctionnaire canadiens seulement se trouvaient dans les bureaux publics, occupant les positions les moins importantes et les moins lucratives, tandis que tous les autres employés, au nombre de près de deux cents étaient d'origine anglaise.

Les Canadiens-français étaient traités partout non seulement comme les restes d'un peuple conquis, mais méprisés comme des ilotes et comme une race inférieure. Et pourtant c'était bien cette même race qui, en 1812, vingt-cinq ans auparavant, s'était battu vaillamment pour le Canada à l'Empire britannique. Nous n'étions ni une nation conquise ni une race inférieure le jour où le sang des Canadiens-français, versé à la défense du drapeau britannique, avait rougi le même sol, coulé dans les mêmes sillons, sur les mêmes champs de bataille.

La Chambre d'Assemblée décidait-elle de faire connaître les griefs du peuple au roi et au parlement anglais, que, sous l'inspiration des membres du «Family Compact», cette pétition était immédiatement suivie d'une contre-pétition envoyée par le Conseil Législatif, protestant contre l'action de la Chambre d'Assemblée du Canada et assurant Sa Majesté et les Chambres Anglaises que la majorité de ceux qui composaient la Chambre d'Assemblée ici n'étaient que des séditieux, et que tout le Bas-Canada était «le mieux possible dans le meilleur des mondes».

Les juges faisaient partie de l'exécutif et par là, dans le cas où la couronne était intéressée, devenaient accusateurs et juges en même temps.

Pendant longtemps le peuple souffrit en silence. Il se contentait de pétitionner et de protester sous la parole ardente de celui qui, par un consentement unanime, on a surnommé le «Le Grand», l'orateur Papineau, comme on le désigne encore dans nos campagnes, réunit sur divers points du pays toute notre population. Il y eut l'assemblée des six comtés à St-Charles, l'assemblée du comté du Nord aux Deux-Montagnes, l'assemblée de l'île de Montréal et de l'île Jésus à St-Laurent, partout sa voix vibrante et chaude se fit entendre et son ardent patriotisme fut acclamé.

Ah! On a désigné les patriotes de 1837 comme des révoltés; on les a stigmatisés comme des anarchistes dangereux prêts à se ruer sur l'édifice social pour le renverser et le détruire. On a lâchement calomnié notre population si paisible et si fidèle dans sa soumission aux lois.

Que voulait Papineau? Il voulait qu'on respectât, dans le Bas-Canada, les principes de justice et d'équité qui font la base même de la constitution anglaise et sans l'observance desquels il ne peut résulter qu'oppression et tyrannie. On a fait une révolution en Angleterre, et Charles Ier a porté sa tête sur l'échafaud parce qu'il avait voulu taxer le peuple et disposer de son argent sans l'assentiment de ses députés. Ce qui en Angleterre, disait Papineau, a été considéré injuste et intolérable au point de soulever tout le peuple, de renverser le trône et de faire tomber la tête du roi sur l'échafaud, ne peut être ni juste ni équitable dans une colonie anglaise, peuplée d'hommes libres et de races intelligentes. Papineau voulait qu'on mit fin aux injustices criantes dont le peuple était la victime, Et le peuple approuvait et le peuple passait des résolutions et envoyait des pétitions.

Un jour on apprend que des mandats d'arrestations sont lancés contre Papineau, Girouard, Lafontaine, Morin et les autres chefs qui avaient défendu les droits de leurs concitoyens. On les accusait de «haute trahison.» C'était le dernier outrage qu'on pût faire au peuple. On voulait le priver de ses plus sincères et de ses plus dévoués défenseurs. Papineau accusé de haute trahison par l'exécutif dont le juge en chef faisait partie, le peuple voyait là une condamnation prononcée d'avance. C'est alors, mais alors seulement que le peuple se groupa autour de ses chefs pour les défendre. C'est alors qu'on se battit à St Denis, à St Charles et à St Eustache.

Nos bureaucrates d'aujourd'hui nous disent: Ce combat de St Eustache a été l'acte d'un imprudent. Chénier aurait dû se soumettre et renvoyer ses gens dans leur foyer. Se soumettre? C'est-à-dire livrer au bourreau et à l'échafaud M. Girouard le chef politique des Cantons du Nord - que, lui, Chénier et ses compagnons avaient juré de défendre! se rendre coupable d'un acte déshonorant de lâcheté et de trahison - jamais. Ceux qui parlent ainsi ont des notions sur l'honneur, qui, assurément n'étaient pas celles de Chénier et des patriotes qui l'entouraient. De son poste à St Eustache, il pouvait voir s'avancer vers lui toute l'armée de Colborne. Que pouvait-il faire dit-on encore contre une armée de 3,000 soldats avec deux ou trois cents hommes qu'il avait sous ces ordres. Ce qu'il pouvait faire? Un vrai français songe-t-il à reculer lorsqu'il s'agit de l'honneur? Alex demander aux soldats de la dernière guerre, aux soldats de Weisseberg et de Reishoffen s'ils ont compté leurs ennemis avant de les combattre. Chénier s'est comporté en héros, voilà ce qu'il a fait. Au moment où le combat va commencer, il est

entouré de ses compagnons armés de simples fusils de chasse, plusieurs sont absolument sans armes et vont lui en demander. «Attendez le commencement du combat, leur dit-il, ceux qui sont sans armes prendront les fusils de ceux qui seront tués.» Trait héroïque s'il s'en fut jamais et peut être sans exemple dans les annales de la valeur française.

Le combat commence en effet et les patriotes se battent comme des lions. Vous connaissez le récit de cet écrasement. Chénier blessé, une jambe fracturée, met un genou en terre et continue de combattre jusqu'au moment où une balle le frappe en pleine poitrine et lui traverse le coeur. Presque tous ses compagnons étaient déjà morts en braves à ses côtés. Malgré les affreux malheurs qui furent la suite de cette défaite, le pays tout entier s'enorgueillit de la bravoure de ses enfants et de l'héroïsme de Chénier. Son nom est devenu légendaire et depuis cette époque: lorsque parmi les nôtres on veut distinguer un homme intrépide, on dit: «Brave comme un Chénier.»

C'est parce que Chénier a été dévoué, fidèle, patriote et brave jusqu'à la mort que nous lui avons érigé une stèle. C'est parce qu'il a été le Héros et le Martyr de la cause du peuple que sa mémoire durera dans le souvenir de ses enfants plus longtemps encore que le bronze qui a reproduit ses traits et le granit dans lequel on a gravé son nom. Messieurs, le combat de St Eustache a été une défaite et une victoire.

Les patriotes furent écrasés par le nombre, mais il apprit à nos ennemis que le vieux sang gaulois coulait encore dans nos veines et qu'il était imprudent et dangereux de pousser à bout une

population naturellement portée vers la paix et la tranquillité; mais jalouse de ses droits et décidée à les faire respecter.

Il leur rappela aussi que si la race anglaise a horreur de la servitude et de l'esclavage, les descendants des Bretons et des Normands qui peuplent le Canada ne sont pas moins qu'eux fiers de leur liberté et de leur indépendance.

Le sentiment public s'émut en Angleterre. Le Parlement qui pendant si longtemps avait traité toutes nos plaintes avec indifférence; nous accorda enfin ce que pendant si longtemps on avait en vain sollicité de lui: le gouvernement responsable et le droit par le peuple de contrôler les affaires du pays.

La révolution fut complète et le «Family Compact» devint pour toujours une chose du passé. Voilà quelle a été la victoire des patriotes.

Messieurs, la statue de Chénier n'est pas un monument érigé par la rancune dans le but de perpétuer des haines qui n'auraient plus de raison d'être. Le souffle de près de soixante années a passé sur les événements dont je viens de faire le récit. Toute la génération de cette époque a disparu; et lorsqu'une réparation aussi complète et aussi éclatante nous a été faite, quel besoin aurions-nous de réveiller sous cette poussière si longtemps accumulée les souvenirs douloureux d'un époque et d'un état de choses qui ne reviendront jamais? Non, le seul sentiment qui a inspiré ceux qui ont érigé ce monument, ça été un sentiment de reconnaissance pour le Héros qui a sacrifié sa vie pour les siens et dont le sacrifice nous a rendu la liberté. Ce n'est pas la défaite avec ses haines que rappellera le monument Chénier, c'est la victoire avec ses joies et ses apaisements;

c'est l'avènement si longtemps attendu de l'ère de la liberté.

Messieurs, vous le savez, je ne suis pas un homme politique. Cette déclaration ne vous portera pas à croire, du moins je l'espère, que je suis moins qu'un autre l'ami sincère de mon pays et de mes compatriotes canadiens-français; mais elle vous convaincra davantage que, n'ayant aucun intérêt politique à ménager, je me sens plus qu'un autre à l'aise pour vous parler de ce que sont nos devoirs à à nous, Canadiens-français, sous le régime qui nous gouverne actuellement et que nous avons librement accepté.

Nous faisons partie d'une confédération, et l'ancienne province du Bas-Canada - maintenant la province de Québec - est la seule province où la langue française soit la langue du pays. Certains gens parmi nous, semblent être continuellement à l'affût pour voir si, un jour ou l'autre, nous serons un peu moins Français que nos pères l'ont été. Il existe même un groupe assez considérable qui, de temps à autre, jette vers le golfe St-Laurent un regard anxieux, dans l'espoir d'apercevoir de loin, non pas le drapeau aux trois couleurs, mais le vieux drapeau fleurdelisé du bon roi Louis XV. Ne vous bercez pas d'un rêve aussi chimérique et, malgré le désir de ces braves gens de voir la civilisation s'arrêter et rebrousser chemin pour nous reporter deux siècles en arrière, soyez convaincus que le règne du roi Louis XV est fini pour toujours. Quant au drapeau aux trois couleurs de la République Française, sa présence n'est guère plus à redouter pour l'intégrité de la Puissance du Canada que celui des rois Bourbons.

Messieurs, lorsque le chevalier de Lévis eut racheté la gloire des armées françaises par sa

brillante victoire de Sainte-Foy, il fortifia son camp sous les remparts de la vieille forteresse et attendit des renforts de la mère-patrie. Tous les jours, son regard se plongeait dans l'atmosphère brumeuse du fleuve Saint-Laurent, dans l'espoir d'y voir poindre la voile qui devait apporter l'espérance. Cette voile ne parut pas; ce fut une flotte anglaise qui, après la bataille de Sainte-Foy, au printemps 1760, vint mouiller sous les murs de la forteresse de Québec. Lévis, le désespoir dans l'âme, laissé sans ressources, dût retraiter vers Montréal où, peu de temps après, le gouverneur français était forcé de capituler. La voile française qui devait porter dans ses plis tant d'espérance et de joie n'a jamais reparu, et ne reparaitra jamais. Pendant plus d'un siècle, nos pères ont attendu comme l'avait fait le chevalier de Lévis, et, comme lui, ont dû abandonner tout espoir. Il est temps, pour nous, de nous débarrasser de cette chimère et de porter nos regards d'un autre côté.

Il y a quelques années, j'étais appelé à porter la parole à bord de l'un de ces navires de guerre français qui viennent de temps à autre visiter nos rives. Je n'entends pas vous rapporter tout ce que je dis alors au brave commandant à qui je m'adressais, mais je me rappelle qu'après avoir indiqué le long de la route qu'il avait parcourue tous les endroits où de hauts faits de guerre avaient illustré les armes françaises, après avoir rappelé à son souvenir encore récent, toutes ces diverses localités, je terminai en disant: «Commandant, vous avez vu tout cela, mais vous avez vu d'autre chose aussi: A Québec, vous avez vu la citadelle gardée par une garnison dont presque chaque soldat est un Canadien-Français; vous avez été reçu dans son palais par le gouverneur de la province de Québec, un Canadien-Français qui vous a adressé

la parole en français, vous avez vu une chambre d'assemblée et un conseil législatif composée pour plus des trois quarts de Canadiens-Français et discutant en langue française sur les affaires de l'État. Si vous avez visité nos cours de justice, vous avez entendu les avocats anglais plaider en français, vous avez vu le drapeau français flotter librement partout. Nous sommes vous le savez les loyaux sujets de Sa Majesté la Reine Victoria, mais ne croyez-vous pas commandant, que notre allégeance a été généreusement payée.» L'officier français me répondit:» Monsieur, vous jouissez de la liberté, gardez précieusement votre conquête: je connais bien des peuples qui se compteraient heureux s'ils étaient aussi libres que vous l'êtes.»

Cette réponse était juste et précisément celle à laquelle je m'attendais. Soyons Français, messieurs, mais soyons Français pour nous et non pas pour la France. Nous ne devons rien à la France. Nos ancêtres ont versé pour elle le plus pur de leur sang. Pour les récompenser le roi très chrétien qui alors était le maître de ses destinées à cédé et vendu notre pays à l'Angleterre. Malgré que ce fut le voeu du gouvernement de la France que nos pères deviennent des Anglais, ils sont restés Français malgré tout cependant, et nous aussi resterons Français; mais encore un fois soyons Français pour nous-mêmes. Soyons Français comme les Français de la Belgique sont Français, comme les Français de la Suisse le sont également. C'est-à-dire avant tout aimons notre pays et nos concitoyens quelle que soit leur origine. «Avant tout, soyons Canadiens.»

Les Ecossois, les Anglais, les Irlandais qui nous entourent et qui forment avec nous la population du Canada ne sont-ils pas eux aussi attachés au pays de leur origine? Ne célèbrent-

ils pas leur fête nationale comme nous fêtons notre Saint-Jean-Baptiste. Restons fidèles à notre langue, à nos moeurs, à nos lois, à nos traditions, mais prenons garde que ce ne soit au détriment de nos intérêts dans le grand tout qui s'appelle la Puissance du Canada.

Prenons garde d'isoler notre province du reste du pays et de la priver par là se sa part d'influence et de contrôle. Apprenons l'anglais; faisons apprendre l'anglais dans toutes nos écoles; c'est la condition essentielle de la continuation de notre influence. Si notre Laurier dont nous sommes à bon droit si fiers a réussi à devenir le chef du parti libéral au Canada, c'est parce qu'il est devenu l'un des maîtres de la langue anglaise. Pensez-vous que Laurier soit moins bon Canadien-français parce qu'il parle correctement la langue de la majorité? Assurément non.

Pour un grand nombre d'entre nous, il semblerait que les limites de notre patrie se trouvent circonscrites d'un côté par la Baie des Chaleurs et de l'autre par les frontières de la province d'Ontario. Canadiens-français, mes compatriotes, ouvrez les yeux, regardez autour de vous; notre patrie, elle s'étend d'un océan à l'autre: c'est un empire superbe. Voilà notre patrimoine. Partout dans cet énorme territoire vous êtes chez vous.

Je voudrais que l'habitant de Toronto, de London, d'Halifax se sentirait comme parmi les siens à Québec, à Montréal, à Trois-Rivières comme je voudrais voir le citoyen Canadien-français de Québec ou de Montréal accueilli comme un compatriote, comme un frère dans Toronto, London, Hamilton ou Halifax.

Messieurs, je termine.

Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage à un grand patriote, à un ami dévoué de la liberté. Je ne crois pas pouvoir lui rendre cet hommage d'une manière plus vraie et plus sincère qu'en exhortant mes compatriotes à profiter des avantages précieux que son dévouement nous a conquis au prix de son sang; et je suis convaincu que si le bronze qui nous représente ses traits pouvait s'animer de sa vie et de son patriotisme, il nous dirait avec les accents du poète

Égoux par la vaillance,
Anglais et Français, Celtes et Germains
Peuples, formons une sainte alliance
Et donnons-nous la main.



Albina Lesieur, épouse d'Henri Césaire Saint-Pierre
Photo appartenant à Odile Malépart